

Pauline Marois passera à la Santé

Bouchard annoncera des chambardements au Conseil des ministres

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour le deuxième mandat du Parti québécois, Lucien Bouchard a décidé de procéder à un réaménagement en profondeur des responsabilités ministérielles; Pauline Marois quitte l'Éducation pour passer à la Santé, a appris *La Presse* hier.

Il a fallu mettre passablement d'énergie pour convaincre Mme Marois d'accepter ce poste; elle préférait de loin rester à l'Éducation pour entreprendre la réforme des universités.

Autre surprise, Louise Harel quitte l'Emploi et la Solidarité pour un nouveau ministère qui fusionnera le ministère d'État à la Métropole et l'actuel portefeuille des Affaires municipales.

Le titulaire des Affaires municipales, Rémy Trudel atterrira à l'Agriculture, indiquait-on en coulisses, hier, à Québec.

Selon des sources fiables, le titulaire de la Santé, Jean Rochon, ne passera pas à l'Éducation comme l'y envoyait pourtant la rumeur. Le ministre Rochon conservait encore



Pauline Marois

hier sa majorité de 39 voix dans Charlesbourg et tout indique que son élection sera confirmée dès aujourd'hui. Son point de chute restait hier soir un mystère.

Cinq ministres sont évincés: Sylvain Simard, qui a eu une rencontre de moins de cinq minutes hier avec M. Bouchard, s'est fait dire sans autres explications qu'il ne faisait plus partie du cabinet. Il songerait, dit-on, à retourner à l'enseignement — il est en congé sans solde de l'Université d'Ottawa.

Matthias Rioux (Travail) était aussi sur une voie d'évitement hier soir, tout comme Denise Carrier-Perreault (Mines) et Jean-Pierre Jolivet (Régions).



Louise Harel

Le ministre de l'Agriculture, Guy Julien, sauve son poste au Conseil mais subirait une rétrogradation. David Cliche reste au Conseil des ministres même s'ils seront trois de Laval — les élus péquistes de Laval ont battu la tendance en augmentant sérieusement leur majorité le 30 novembre. Rita Dionne-Marsolais aussi devrait rester ministre.

Guy Chevette reste au sein du cabinet. Il a nié fermement hier avoir été déçu de ce que lui proposait M. Bouchard lors de leur rencontre, dimanche, à Montréal. Du même souffle, il souligne que lorsque qu'il a dîné avec le chef de cabinet de M. Bouchard, Hubert



Diane Lemieux

Thibault, jeudi dernier, la question de la formation du nouveau Conseil des ministres « n'a même pas été évoquée ».

Paul Bégin reste à l'Environnement, mais perd la Faune. André Boisclair, qui rêvait d'aller aux Affaires culturelles, s'occupera des bénéficiaires de l'aide sociale, une responsabilité qui sera séparée de la main-d'oeuvre.

Au moins cinq nouveaux, dont trois femmes

Au moins trois femmes, nouvelles élues du 30 novembre, font leur entrée au Conseil des ministres. Diane Lemieux (Bourget), qui a rencontré dimanche M. Bouchard,

pourrait atterrir à l'Immigration, Linda Goupil (Lévis) et Agnès Maltais élue dans Taschereau qui obtiendrait le portefeuille des Affaires culturelles.

Parmi ceux qui font leur entrée au Conseil des ministres, une surprise: Jacques Baril, un vétéran, élu dans Arthabaska depuis 1976. Défenseur pendant des années des intérêts des agriculteurs, il avait été, sans explication, mis de côté par Jacques Parizeau lors de la formation du gouvernement en 1994 (on lui avait préféré Marcel Landry à l'Agriculture). M. Baril comptait bien tirer sa référence et ne pas se représenter aux dernières élections, mais M. Bouchard lui aurait personnellement demandé de se représenter.

Un autre qui attendait sa place depuis longtemps, Gilles Baril, député de Berthier, devient aussi ministre, probablement avec un portefeuille d'État dans l'orbite de Bernard Landry, son mentor politique. M. Landry, qui reste vice-premier ministre, a tenté en vain de maintenir son autre protégé, Sylvain Simard, au Conseil.

Jacques Brassard, des Transports, change de portefeuille, mais n'irait pas à l'Éducation, en dépit de ses attentes il y a quatre ans. Mme Louise Beaudoin remplacera Sylvain Simard aux Affaires internationales.

Faire sa chance...

ANALYSE

CHANTAL HÉBERT

En politique, on fait sa chance. Ainsi en va-t-il du refus opposé hier aux projets de fusion des banques par le ministre fédéral Paul Martin.

Le printemps dernier, les deux projets étaient tombés comme des tuiles sur son bureau. À l'époque, il n'était pas besoin d'être un abonné régulier du téléphone arabe à Bay Street pour savoir que l'entourage de M. Martin trouvait que ses alliés naturels de la haute finance venaient de lui faire un cadeau empoisonné.

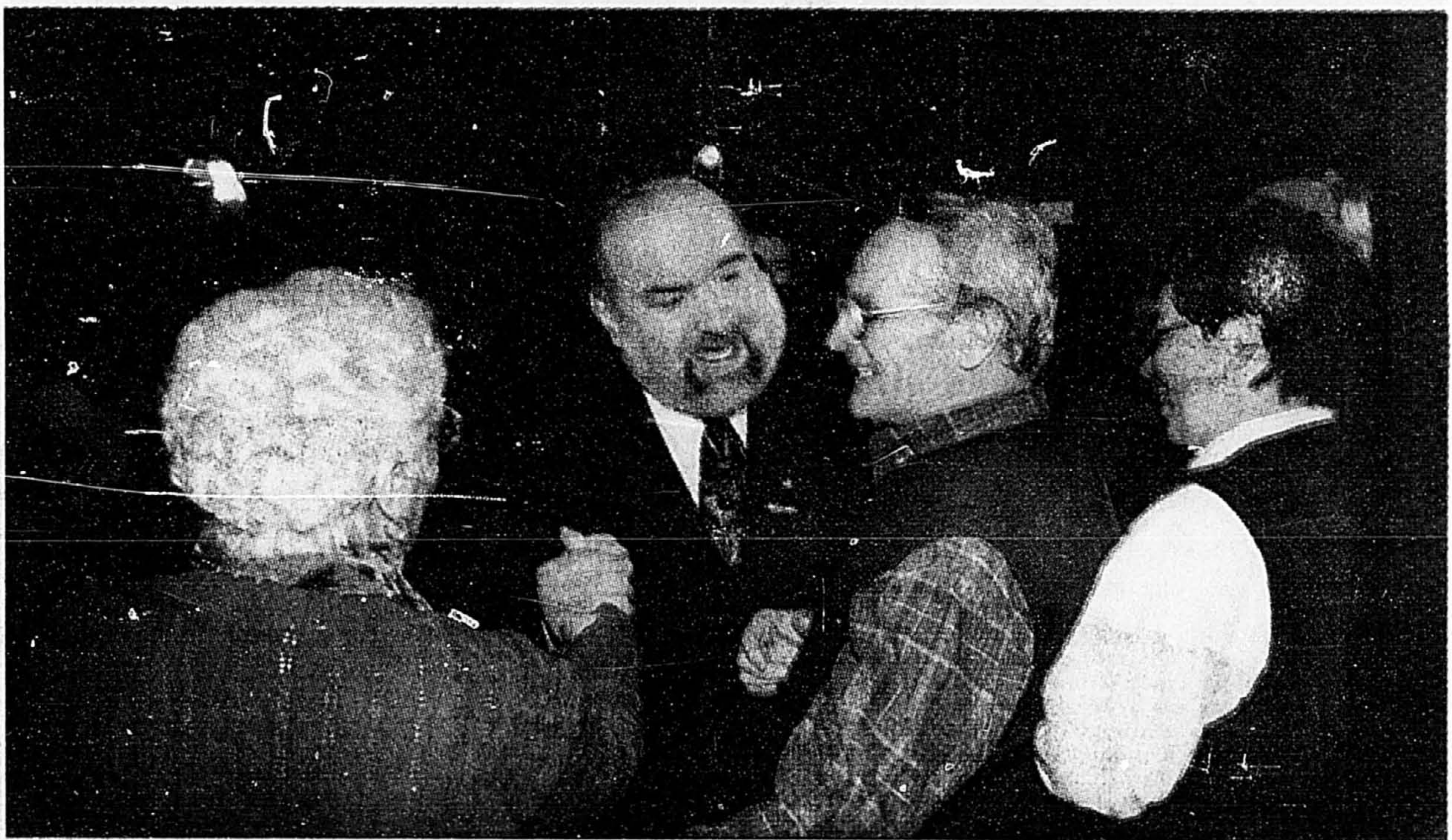
Comment s'associer à des projets qui soulevaient autant de résistance dans l'opinion publique et parmi les libéraux sans nuire à ses chances de succéder à Jean Chrétien? Comment s'en dissocier sans aliéner des souscripteurs de premier plan à la caisse électorale libérale et sans avoir l'air d'un opportuniste de la pire espèce? La réponse est venue hier alors que M. Martin s'est présenté devant les caméras armé d'un consensus patiemment échafaudé.

Pour en arriver là, le ministre a davantage mis la main à la pâte qu'il n'y paraît. Perdue d'avance dans l'opinion publique, la bataille des banques aurait pu être gagnée sur d'autres terrains. Au départ, le projet comptait des sympathisants au sein du gouvernement. Ceux-ci avaient même davantage tendance à être identifiés au clan Martin qu'à d'autres factions du caucus. Au fil des mois, ils sont devenus de plus en plus silencieux.

Au sein de la communauté des affaires, ceux à qui le projet inspirait de fortes réticences ont eu droit de l'écoute active sur la colline parlementaire, ce qui est loin d'être généralement le cas quand le gouvernement a une décision délicate à prendre. Le ministre Martin lui-même n'a jamais caché qu'il entendait faire une lecture très scrupuleuse du moindre feu jaune au projet, l'interprétant comme un appel à stopper plutôt qu'à procéder avec prudence. Hier, le ministre n'a pas voulu dire à quel moment il a décidé de dire non aux deux fusions. Mais, déjà, dans une entrevue au début de l'automne, M. Martin évoquait le scénario du cataclysme bancaire japonais pour illustrer les inquiétudes que pourraient inspirer les fusions proposées. Rarement voit-on un ministre poser des embûches de cette taille sur un chemin qu'il entend un jour emprunter.

L'avenir dira si M. Martin a pris la bonne décision pour l'économie canadienne. En attendant, il sort de ce débat enrichi politiquement aussi bien auprès de la population que de l'aile plus militante du PLC qui avait tendance à se méfier de ses lettres de noblesse de grand financier. En excluant toute autre proposition du genre tant qu'un nouveau cadre réglementaire ne sera pas en place, il s'est également assuré que la question ne se reposera plus du reste du présent mandat libéral. Bien sûr, M. Martin a certainement déplu aux quatre banques en cause. Mais elles se doutent bien qu'elles n'ont pas fini d'avoir affaire à lui et n'ont donc pas vraiment intérêt à lui porter trop activement rancune.

Ceux qui sont surpris de le voir sortir ainsi son épingle du jeu n'ont pas remarqué que, lors du dernier budget fédéral, il avait réussi le même genre de tour de force. À l'époque, le premier ministre Chrétien s'était retrouvé sur la ligne de tir pour le projet des Bourses du millénaires. Le ministre de la Santé, Allan Rock, avait trinqué pour l'absence de fonds réinjectés en santé. Paul Martin lui... avait récolté le crédit du premier surplus budgétaire en deux décennies.



Les partisans péquistes félicitaient Gilles Labbé (au centre), hier soir, à l'issue de sa victoire convaincante lors de l'élection partielle dans le comté de Masson

Le PQ conserve sans difficulté la circonscription de Masson

JOCELYNE RICHER
Presse Canadienne, CHARLEMAGNE

Le candidat péquiste Gilles Labbé a connu une victoire facile et prévisible, hier, obtenant une majorité de 12 652 voix dans la forteresse péquiste de Masson.

Moins prévisible aura sans doute été le fait que l'Action démocratique a devancé le Parti libéral, qui se retrouve au troisième rang.

Le Parti québécois a donc récolté 17 547 votes, contre 4895 pour l'Action démocratique et 4428 pour le Parti libéral.

Au total, six candidats se faisaient la lutte dans Masson, dont le péquiste Gilles Labbé, le libéral Marc-André Plante et l'adéquate Eric Parent.

L'élection dans Masson avait dû être reportée en raison du décès subit, en pleine campagne électorale, du député sortant Yves Blais, qui siégeait à Québec depuis 1981.

De tous les coins du Québec, la cir-

conscription de Masson, située au nord de Montréal, avait obtenu la plus forte majorité péquiste (14 500 voix) lors du scrutin de 1994, et était celle où le vote en faveur de la souveraineté s'était manifesté le plus clairement (71 pour cent) lors du référendum d'octobre 1995.

Le taux de participation dans Masson a été de 60,15 pour cent. Pour tout le Québec, le 30 novembre, il a été de 78 pour cent. Normalement, durant une élection partielle, il se situe autour de 50 pour cent. En 1994, 83 pour cent des citoyens de Masson s'étaient déplacés pour aller voter.

Le nouveau député de Masson à l'Assemblée nationale était maire d'une municipalité de la région, Le Gardeur, depuis 1994, et est reconnu pour son implication dans plusieurs organismes régionaux.

La victoire du PQ dans Masson accroît la majorité du gouvernement Bouchard à l'Assemblée nationale, dont le portrait se lit maintenant comme suit: 76 sièges péquistes, 48 libéraux et un adéquate.

Il ne manque plus que les résultats du

recomptage judiciaire dans la circonscription de Charlesbourg, défendue par le ministre Jean Rochon, avant de pouvoir confirmer la composition du nouveau Parlement issu du scrutin du 30 novembre.

Le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevette, a réagi au nom du gouvernement pour dire que les électeurs de Masson avaient « suivi le courant national » en préférant le PQ aux autres partis. Il a noté « la chute dramatique de l'appui au Parti libéral », comme ce fut le cas selon lui dans les circonscriptions à forte majorité francophone. Quant à la performance de l'ADQ, il la qualifie d'« élan aléatoire » qui ne résistera pas à l'épreuve du temps.

Porte-parole pour le PLQ, William Cusano a déclaré pour sa part que les électeurs avaient surtout voté « par sympathie pour Yves Blais », foudroyé par un infarctus durant la campagne électorale.

Les autres candidats dans la course étaient Philippe Humphreys, pour le Bloc Pot, Marco Legrand, du Parti de la démocratie socialiste, et George Butcher, un candidat indépendant.



L'AIDE AUDITIVE
Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille.
*Le modèle illustré n'est pas couvert par la RAMQ.
Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE selon les règles de la Régie d'assurance-maladie du Québec.

Laflamme & Associés (514) 522-6181
Audioprothésistes
1 800 422-6181

MONTREAL 822, rue Sherbrooke Est	LAVAL (450) 629-9887 1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300	BELOEIL 365, boul. Laurier, bureau 101
ST-JEAN (450) 349-1260 900, boul. du Séminaire, bureau 140	LONGUEUIL 99, place Charles-Lemoine, bureau 102	GRANBY (450) 375-6746 320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Le « non mais » de Paul Martin

Quand, en janvier dernier, la Banque de Montréal et la Banque Royale ont annoncé leur projet de fusion, il était clair que ce véritable coup de théâtre mettrait le ministre Paul Martin, et le gouvernement fédéral, dans une situation extrêmement délicate.



Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

C'est en effet le ministre des Finances qui devait donner le feu vert à cette fusion, tout comme au projet de la Toronto-Dominion et de la CIBC, qui a rapidement suivi. Quoi qu'il fasse, M. Martin risquait d'être dans l'eau chaude. En donnant son aval à un processus qui suscitait de nombreuses inquiétudes, il risquait de se faire accuser d'avoir abandonné les valeurs canadiennes pour satisfaire les intérêts des puissants de ce monde. Mais en bloquant le projet, il pouvait se faire accuser d'entraver le progrès et d'empêcher le Canada de s'adapter à un monde en changement.

On pouvait craindre que, dans ce cadre émotif où s'affrontaient l'économique et le social, les intérêts stratégiques du Canada soient sacrifiés à des considérations politiques.

Paul Martin a évité ces écueils et a réussi, hier, à proposer une solution capable de concilier les contraintes politiques, les intérêts économiques du Canada et ses valeurs sociales. Le ministre a dit non aux banques. Toutefois, il s'agit d'un « non mais ». Le principe des fusions n'est pas rejeté pour toujours, mais le gouvernement fédéral veut réformer le système financier canadien avant de se pencher sur de tels projets.

En ce faisant, Ottawa ne se borne pas à gagner du temps. Il fait le pari qu'un système financier plus moderne, plus souple, mieux adapté aux nouvelles réalités, plus concurrentiel, qui serait plus à même de résister au choc représenteraient les fusions. Ce pari est raisonnable.

Mais comment se fait-il que M. Martin ait réussi à résoudre ce qui semblait être, il y a onze mois à peine, la quadrature du cercle ? En onze mois, le débat sur la fusion des banques et sur l'avenir de nos services financiers a progressé à pas de géant. Trois rapports substantiels, celui du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers, le rapport MacKay, celui du Surintendant des institutions financières, celui du Bureau de la concurrence, sont venus éclairer la réflexion et ont permis de débayer le terrain. Une réflexion qui a également été enrichie par les enseignements de la scène internationale.

Et c'est ainsi que le consensus canadien sur la question s'est déplacé de façon significative. L'opposition initiale, souvent primaire, alimentée par un fort populisme anti-banques, a cédé la place à des points de vue plus nuancés. En grande partie grâce au rapport McKay, les gens ont compris qu'il y avait réellement un bouleversement du monde financier auquel il fallait s'adapter, comme les banques le disaient. Et que la vision classique que nous pouvions avoir du monde financier avait perdu son sens.

Mais cette évolution des esprits a aussi permis de mieux cerner les véritables enjeux. Les deux projets de fusion impliquent des risques et comportent des zones grises que ces études indépendantes n'ont pas dissipés et auxquels les banques, nonchalantes, n'ont pas répondu de façon satisfaisante.

Notamment, au-delà des références abstraites à la concurrence, il est devenu clair que les fusions auraient un effet négatif sur le financement des PME pour lesquelles la réduction du nombre des institutions prêteuses pose un problème concret, un vide qu'aucun autre type d'institution n'est capable de combler pour l'instant. Le financement des PME est un élément central de notre développement économique.

Un autre problème, beaucoup plus vaste, presque intangible, n'a pas non plus trouvé de réponse, et c'est le déséquilibre que pourrait provoquer la concentration du pouvoir économique, pour reprendre l'expression du ministre Martin ; le fait que la taille de ces nouvelles institutions, vitales, serait disproportionnée par rapport à la taille modeste de l'économie canadienne.

Enfin, les enseignements de l'économie internationale nous ont montré que la corrélation entre taille et stabilité est de moins en moins évidente. L'expérience asiatique, entre autres, nous rappelle que le gigantisme n'est pas une assurance tous risques.

Paul Martin a réussi, hier, à proposer une solution capable de concilier les contraintes politiques, les intérêts économiques du Canada et ses valeurs sociales.

La multiplication des fusions a également montré les limites de cette stratégie de croissance, à un tel point qu'on peut se demander si nos banques n'ont pas cédé à un effet de mode.

Et voilà pourquoi, face à ces inconnues, l'idée voulant qu'on se donne le temps pour être capables de minimiser les impacts négatifs de ces fusions apparaît maintenant comme un compromis raisonnable. Il ne s'agit pas d'empêcher le progrès, mais de l'ordonner un peu.

Les banques ont malgré tout marqué des points dans ce débat. Leur projet, initialement qualifié d'inacceptable dans bien des milieux, apparaît maintenant comme légitime, mais prématuré. Dans les faits, le

« non mais » de M. Martin signifie sans doute que leur projet serait retardé de deux ou trois ans. Y aurait-il une urgence qui rendrait ce délai intolérable ? Sans vouloir sombrer dans le simplisme, il suffit de penser aux profits énormes de ces institutions pour se convaincre que le statu quo est quand même encore vivable.

On pourra bien sûr se désoler de cette approche si typiquement canadienne, avec ses délais, ses études, ses consultations, ses rapports. Mais disons-nous que les banques ont été assez bien servies jusqu'ici par le « Canadian way » pour en supporter les inconvénients.

Une affaire trop sérieuse

Si on en croit la secrétaire générale du Collège des médecins, les dirigeants de cet organisme sont tellement exaspérés par ce qu'ils estiment être une inadmissible tolérance du gouvernement devant les thérapies alternatives qu'ils vont dorénavant mettre beaucoup moins de zèle à les dénoncer.



Pierre Gravel
pgravel@lapresse.ca

De son côté, l'ancien président du Collège, le coloré docteur Augustin Roy, dont les interventions fracassantes ont maintes fois fait les manchettes dans le passé, dénonce cette attitude de ses collègues. Il soutient que cette position n'a pas été adoptée officiellement par le conseil d'administration du Collège dont il fait toujours partie. Et que, si elle devait l'être, elle serait l'équivalent d'une démission face à la responsabilité de protéger le public qui incombe à toute corporation professionnelle.

Une fois n'est pas coutume mais, dans ce cas, il faut admettre que l'inquiétude du docteur Roy est largement fondée. Même si on peut déplorer son bon vieux réflexe corporatiste qui l'a toujours mené à confondre l'intérêt du public avec celui des médecins. Ou, autrement dit, à faire comme si la santé était l'apanage exclusif de la médecine classique et que la moindre velléité de contester le monopole absolu et l'autorité du Collège des médecins devenait une menace grave pour ce pauvre public qui n'y connaît rien et qui ne peut pas savoir ce qui est bon pour lui.

C'est avec un semblable état d'esprit — que partagent bien des collègues du docteur Roy — qu'on a réussi, pendant très longtemps, à maintenir dans l'illégalité et la clandestinité la pratique de la chiropraxie dont on a fini, malgré la réticence des médecins, par reconnaître le sérieux et la valeur thérapeutique.

Même chose pour l'homéopathie, qui est déjà officiellement acceptée dans bon nombre de pays d'Europe, que de nombreux médecins d'ici s'amusaient à ridiculiser en l'assimilant à des « histoires de bonne femme » ou à une technique fondée sur le placebo.

En donnant ainsi l'impression de s'opposer à tout ce qui peut sembler une menace à sa chasse gardée, le Collège des médecins a probablement alimenté une certaine confusion quant aux motifs de ses interventions. Avec le résultat qu'il ne suffit plus qu'il se lance dans une dénonciation de telle ou telle thérapie pour qu'on en conclue automatiquement qu'elle est mauvaise ou dangereuse.

Faudrait-il, pour autant, souscrire à la réaction de dépit des dirigeants du Collège des médecins ? Et laisser se multiplier tous les charlatans et autres guérisseurs autoproclamés qui, tant sur le plan psychologique que physique, peuvent représenter un danger pour ceux qui leur font aveuglément confiance ? Bien sûr que non. C'est là où le docteur Roy a raison.

Quelles que soient ses motivations réelles, cet organisme est encore très souvent le mieux placé pour attirer l'attention des autorités sur des procédés, des personnes ou des établissements dont les théories, l'enseignement, la pratique ou l'influence sur leur clientèle constituent un danger pour le public. Et sans égard à l'accueil que reçoivent ses dénonciations ou aux résultats de ses démarches, il demeure essentiel qu'il continue à jouer ce rôle.

On pourrait cependant souhaiter que le gouvernement se soucie plus de faire le tri entre des préoccupations trop corporatives et un réel souci de l'intérêt public. Et qu'il mette en place, au sein d'un tribunal administratif ou d'une régulation affectée à ce rôle, les ressources nécessaires pour permettre à ceux qui sont concernés ou intéressés — soit comme accusés, utilisateurs ou autres — par ces thérapies de pouvoir faire entendre leur point de vue sur un pied d'égalité avec tous ces détenteurs de la tradition et de l'orthodoxie. Après tout, il est peut-être exact que la santé est une affaire trop sérieuse pour qu'on la laisse entre les mains des seuls médecins.

UNE SITUATION À PRENDRE AVEC DES GANTS BLANCS

MAIS OÙ AVAIS-JE LA TÊTE ?



DRÔTES RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Pour l'institutionnalisation de la contradiction québécoise

La problématique politique du Québec

Les élections du 30 novembre permettent de poser en termes réels la problématique politique du Québec en ce qui concerne ses relations avec le reste du Canada. On pouvait déjà entrevoir cette problématique avant les élections, mais cette nouvelle consultation populaire met en évidence tous les éléments.

Le premier de ces éléments a trait à l'antagonisme des positions : les Québécois sont chroniquement divisés entre une aspiration souverainiste et un attachement au Canada.

Les forces sont sensiblement équivalentes. Parfois, au gré des événements, elles sont à l'avantage de l'un des camps ; parfois elles favorisent l'autre. Mais les mouvements ne sont jamais tels qu'ils donnent lieu à une nette domination.

Le constat de cette division n'est pas nouveau, certes, mais le conflit est normalement apparu comme provisoire, les parties imaginant une réconciliation magique au sein du peuple suite, pour les uns, à la proclamation de l'indépendance ou, pour les autres, au renouveau constitutionnel. Or, on ne peut maintenant que constater le caractère structurel, essentiel de la scission.

Les autres éléments sont les corollaires de ce déchirement.

Il y a d'abord la lassitude des débats sur le statut du Québec. La plupart des Québécois souhaiteraient que la polémique fut devenue obsolète. Le problème, c'est que l'obsolescence apparaît le plus souvent comme la conséquence de la réalisation des rêves qui sont entretenus, et ces rêves, on le sait, n'envisagent des destins que dans des voies opposées. Cette situation même rend impossible la conception d'un projet commun et perpétue la lassitude.

Aucune option n'est en mesure de rallier

Il y a ensuite le fait dramatique qu'aucune des options de la problématique politique n'est en mesure de rallier les Québécois et que même l'avènement de l'une d'entre elles ne peut être, au fond, que source de conflit. Comment, en effet, peut-on penser qu'une déclaration d'indépendance anéantira les attentes des fédéralistes ? De même, comment peut-on croire qu'un simple aménagement constitutionnel annihilera les espoirs indépendantistes ? En fait, il y a plutôt à craindre la concrétisation de quelque projet que ce soit, car elle ne peut qu'animer la colère des citoyens qu'elle lésera et, donc, accentuer la dissension.

La contradiction québécoise est indépassable et son institutionnalisation seule est à même de servir la collectivité.

Toute option de la problématique qui ne serait pas en mesure d'en assumer les termes ne pourrait en aucune façon exorciser le conflit, c'est-à-dire rassembler les esprits et assurer la paix.

Tout projet politique, donc, qui, simultanément, n'autoriserait pas la reconnaissance par les Québécois de leur autonomie nationale aussi bien que de leur inscription dans la nation canadienne est vouée à l'échec.

La contradiction, est québécoise en tant qu'elle domine, dans la province, la problématique politique.

Mais elle est aussi canadienne en tant qu'elle se rappelle constamment au discours politique de tout le pays et qu'elle suscite là, nécessairement, diverses réactions qui sont finalement l'obligation pour les citoyens de réinventer leur pays, de le réinventer à cause du Québec, mais aussi à cause d'eux-mêmes, car le Québec ne fait que révéler trop manifestement des divergences qui, en fin de compte, animent le pays en tous lieux.

Et le Canada ne peut, pour lui-même, se réaliser comme nation que dans la mesure où il dissipera la résistance qui empêche ses citoyens de se reconnaître dans la structure politique qui admettra la contradiction québécoise, qui est la leur en propre.

Simon LAFLAMME
département de sociologie
Université Laurentienne

Opinions

Paul Martin et les banques

PAUL MARTIN

Voici de larges extraits de l'allocution prononcée hier à Ottawa sur les projets de fusion des banques.

En tant que gouvernement, nous sommes conscients du changement profond et rapide qui secoue le milieu national et international dans lequel évoluent les banques.

La mondialisation et l'innovation technologique ont grandement élargi l'éventail des services financiers offerts aux entreprises et aux consommateurs. Ces services peuvent dorénavant être fournis plus rapidement et plus facilement, et ce, au-delà des frontières. Ces forces créent des occasions uniques et des défis de taille.

Ainsi, tandis que nos institutions financières peuvent adapter la technologie de façon à mieux servir leur clientèle établie, l'accessibilité de la technologie procure également à leurs concurrents des occasions à saisir.

En outre, même si la mondialisation a permis aux banques canadiennes de mieux servir les établissements de leur clientèle canadienne à l'étranger et même si elle a créé de nouveaux débouchés, elle a aussi permis à des fournisseurs étrangers de services financiers d'accéder au marché canadien.

C'est à la lumière de cette évolution que le gouvernement a formé, en 1996, le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, lui demandant de procéder à un examen important de l'avenir de ce secteur. Ces démarches ont été entreprises bien avant la présentation des actuels projets de fusion. Le rapport du Groupe, rendu public en septembre, comportait un programme complet de changements à apporter dans le secteur financier. L'élément central de ce programme réside dans la possibilité du secteur de servir les intérêts des Canadiens et des collectivités où ils habitent.

Nous avons pris l'engagement d'établir un cadre qui assurera le dynamisme du secteur des services financiers ainsi que sa réceptivité aux préoccupations des consommateurs, pour le XXI^e siècle. Il s'agit d'un secteur qui demeure contrôlé majoritairement par des Canadiens — facteur important d'une économie dynamique et façon la meilleure de veiller à ce que nos entreprises et nos consommateurs reçoivent les services qui sont les mieux adaptés aux besoins canadiens.

Sur la question des fusions, le rapport du Groupe de travail n'a pas traité des deux projets qui nous occupent aujourd'hui; le Groupe n'avait d'ailleurs pas le mandat de le faire. Il est vrai cependant que le Groupe concluait que la fusion pouvait être une stratégie commerciale légitime. Cette opinion est également appuyée par les recommandations des deux comités parlementaires.

Cependant, tous ont recommandé que les fusions ne soient autorisées que si, et je cite le rapport du Groupe de travail, « les marchés restent concurrentiels, que la transaction ne soulève aucune préoccupation importante en matière de solidité ou de fiabilité et qu'elle est conforme à l'intérêt public ».

Le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que toutes les collectivités, les petites comme les grandes, aient accès à des services de qualité à un prix abordable. Nous avons pris l'engagement de faire en sorte que les consommateurs et les petites entreprises aient l'éventail de choix dont ils ont besoin. Et nous considérons prioritaires des dos-

siers comme l'accès, les frais de service, l'innovation technologique, l'emploi et la compétitivité internationale.

Solidité et la fiabilité

J'aimerais maintenant parler des analyses et des avis particuliers que nous avons reçus au sujet des projets de fusion. Le premier provient du surintendant des institutions financières, qui nous a fourni un certain nombre de rapports d'information. Les données et les renseignements particuliers d'entreprises doivent demeurer confidentiels: c'est la loi. Cependant, par souci de transparence, il nous a aussi remis un résumé que je rends public aujourd'hui.

Le résumé du surintendant ne rejette aucun de ces projets de fusion pour des motifs d'ordre prudentiel, mais il soulève certaines questions importantes et légitimes au sujet des répercussions éventuelles de ces fusions sur le système financier en général, et il recommande que le gouvernement en tienne compte dans sa décision.

Manifestement, les Canadiens ne s'inquiètent pas et ne devraient pas s'inquiéter de leurs banques car elles sont solides et financièrement stables. Les banques canadiennes peuvent subir des pressions financières sans qu'il en résulte le genre de difficultés d'envergure qui sont survenues et qui surviennent encore dans un certain nombre de pays. La collectivité internationale considère nos banques comme étant parmi les plus stables au monde.

Ceci étant dit, dans le cadre de l'évaluation de ces projets de fusion, nous devons penser aux futures répercussions qu'auraient les fusions si une ou plusieurs banques n'étaient pas aussi solides qu'elles devraient l'être. Sur cette question, le rapport du surintendant précise que lorsqu'une institution financière éprouve des difficultés, il est impérieux qu'elle ait le plus grand nombre d'options qui soit afin de remédier à ses problèmes.

Le surintendant fait alors remarquer que, et je cite, « Si les projets de fusion étaient approuvés et que l'une des banques éprouvait de graves problèmes — certains changements touchant les politiques régissant l'appartenance des banques, la concurrence ou d'autres aspects pourraient être nécessaires pour se prévaloir pleinement de certaines options ». Chaque fois qu'une institution financière canadienne a éprouvé des difficultés, il a toujours été possible de vendre ses actifs à d'autres concurrents canadiens en meilleure santé.

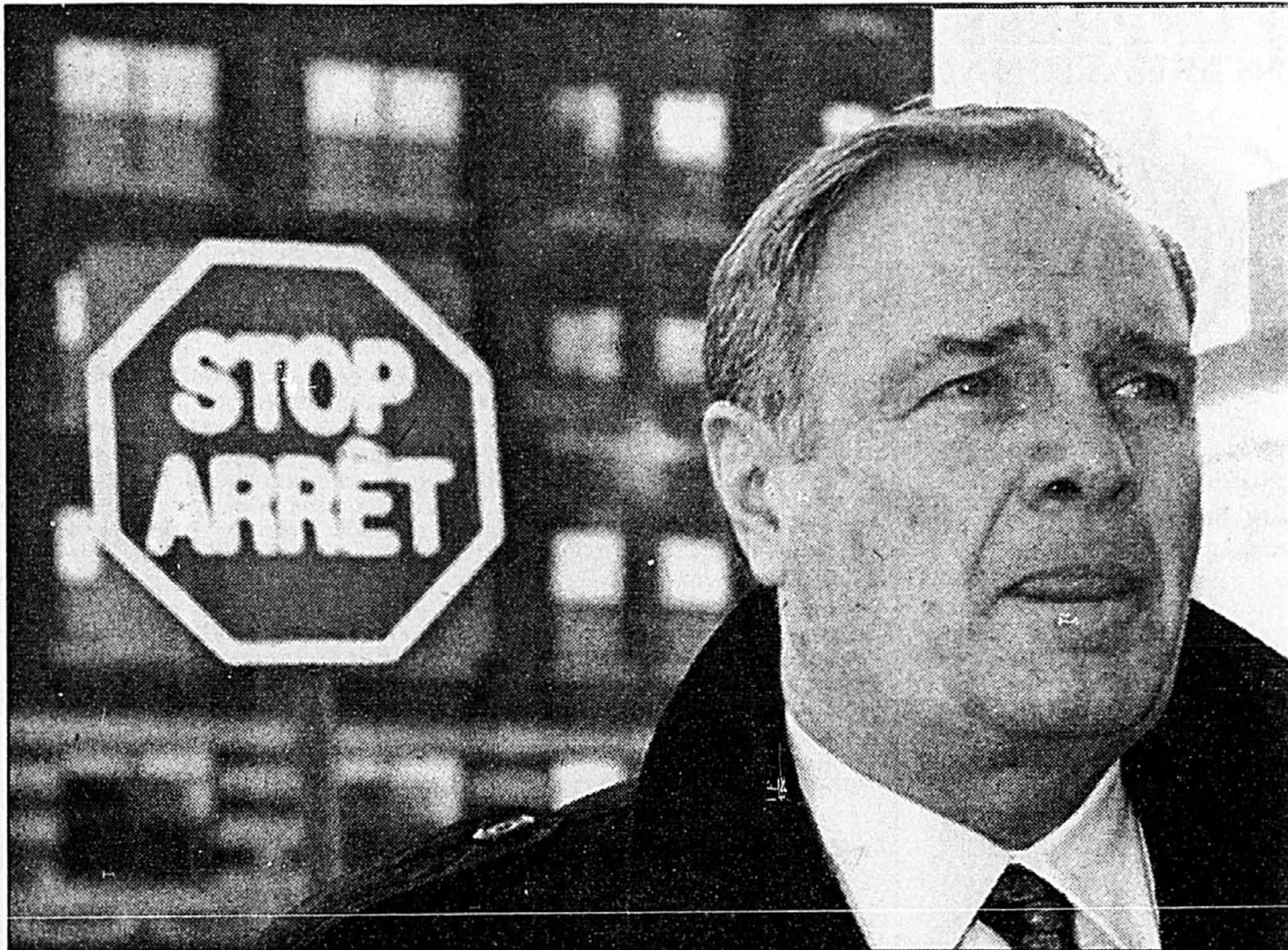
Toutefois, après une telle fusion, la vente de ces actifs à une société canadienne pourrait réduire sensiblement le degré de concurrence dans le secteur canadien. Si cela n'était pas acceptable, nous pourrions faire face à une situation où la seule option serait de vendre les actifs à une institution étrangère.

Cependant, étant donné la taille des banques résultant des fusions proposées, la vente de ces actifs à une institution étrangère réduirait de beaucoup la propriété et le contrôle canadiens.

En conséquence, si une société éprouvait des difficultés financières et si le nombre de grandes institutions canadiennes était moindre, nous pourrions devoir remettre en question d'autres objectifs stratégi-

l'énergie a recommandé au gouvernement provincial le rejet d'une demande inquiétante d'Hydro-Québec. Le monopole de l'électricité cherche à obtenir des pouvoirs accrus, le droit de garder secrets ses coûts de production et la localisation de ses futurs projets de développement. Cette proposition est insoutenable dans un pays démocratique, et tous les citoyens devraient être alarmés que l'on puisse même la formuler et la défendre avec la confiance de pouvoir l'emporter.

Le gouvernement du Québec doit suivre l'avis de la Régie de l'énergie et rejeter la proposition d'Hydro-Québec. Sa crédibilité en dépend. Les Québécois ont un droit de regard sur l'utilisation et la gestion de territoires qui leur appartiennent collectivement. Nous



Paul Martin, ministre des Finances du Canada.

PHOTO JIM YOUNG, Reuters

ques fondamentaux, comme la nécessité de préserver la concurrence ou le contrôle canadiens, afin de pouvoir régler les problèmes susceptibles de survenir.

Autrement dit, la taille même des institutions qui résulteraient de ces fusions limiterait les solutions de rechange dont disposent les organismes de réglementation et le gouvernement. Nous sommes tous d'accord pour affirmer qu'il importe avant tout que le public continue de faire confiance au système financier. Cette confiance repose sur la disponibilité d'un éventail de possibilités pour régler la situation des institutions en difficulté et sur le maintien de ces possibilités, même quand il n'y a aucun problème à l'horizon.

Intensifier la concurrence

Nous avons également reçu les conclusions du directeur des enquêtes et des recherches du Bureau de la concurrence. Comme nous l'avons dit dans le passé, les analyses du Bureau sont l'une des assises de notre décision d'aujourd'hui parce que la concurrence est l'élément essentiel de plusieurs questions clés comme la qualité, le prix et la disponibilité des services financiers.

Dans sa lettre, le directeur déclare, et je cite: « Aux fins de son analyse, le Bureau a examiné l'incidence sur la concurrence de tous les services bancaires et a déterminé qu'une analyse détaillée était nécessaire pour trois principaux secteurs d'activité dans lesquels les banques sont engagées: les services bancaires en succursales aux particuliers et aux entreprises, les cartes de crédit et les valeurs mobilières. »

Après un examen complet, le directeur a conclu que le fusionnement de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et de la Banque Toronto-Dominion et celui de la Banque Royale et de la Banque de Montréal, tels qu'ils sont proposés, entraîneraient, et je cite: « vraisemblablement un empêchement ou une diminution sensible de la concurrence et pourrait causer une hausse des prix et une baisse des niveaux de services et moins de choix concernant plusieurs services bancaires clés au Canada ».

Bref, et pour ne donner qu'un exemple, dans le domaine des succursales bancaires où le cœur des transactions bancaires des particuliers et des petites entreprises au Canada et le Bureau a conclu que les effets des deux projets de fusion seraient négatifs pour des centaines de collectivités urbaines et rurales.

Les analyses que nous a fournies le Bureau de la concurrence se fondent sur des recherches approfondies et sont très convaincantes. Tel

réclamons la transparence.

Pour que l'on puisse atteindre un consensus, des règles véritablement démocratiques et respectueuses du patrimoine doivent orienter le débat. Les mécanismes suggérés — la classification des rivières selon leurs potentiels comparatifs — sont cependant conçus de façon biaisée. L'industrie touristique, les adeptes d'activités nautiques et les amateurs de la nature ne pourront faire valoir leur point de vue à l'égal des autres parties intéressées.

De plus, il est absurde d'imposer le fardeau de la preuve à ceux qui veulent conserver intact notre patrimoine naturel. Il revient au contraire aux promoteurs de démontrer que leurs projets n'entraînent pas de coûts environnementaux et sociaux injustifiés. Il ne peut être

que promis, je publie les rapports afin que le public puisse en évaluer pleinement la substance. Ils traitent de tous les problèmes de concurrence qui s'appliquent, et le Directeur sera disponible cet après-midi pour fournir de plus amples détails sur ses conclusions.

Concentration du pouvoir

Maintenant j'aimerais passer de la question précise de la politique sur la concurrence au sujet plus vaste de l'intérêt public qui, comme je l'ai dit dès le début, doit aussi être un élément fondamental de notre décision. Il y a une question précise sur laquelle j'aimerais surtout m'attarder. Il s'agit de la concentration du pouvoir économique qui résulterait de ces fusions.

De quelque point de vue que l'on se place, le Canada a déjà l'un des systèmes bancaires les plus concentrés au monde. Autoriser les fusions reviendrait à laisser la question de l'attribution du crédit, si cruciale au déroulement efficace de l'économie, entre les mains d'un nombre encore moins élevé de plus grandes institutions, ce qui soulèverait de graves préoccupations qui vont bien au-delà de la simple question de la concurrence.

Il est important de pouvoir compter sur un choix étendu — un éventail plus vaste de solutions de rechange en matière de financement bancaire, de conseils sur le crédit ou de tout autre service offert par les banques — de façon à créer un milieu plus propice aux idées innovatrices, à la prise d'un plus grand nombre de risques par les entreprises ou à l'étude d'un plus grand nombre d'options dans la création d'une économie productive.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

Comme la plupart d'entre vous le savez, il est essentiel pour les petites entreprises de pouvoir choisir parmi les institutions susceptibles de leur consentir un prêt. Le nombre d'options ne permet pas seulement d'obtenir des taux concurrentiels, ce qui découle de la politique de la concurrence, il permet carrément d'augmenter la possibilité d'obtenir le prêt. Une dose de subjectivité entre souvent dans la décision d'octroyer un prêt ou non. Nous estimons (donc) que les pe-

tites entreprises sont mieux servies par un plus grand nombre de prêteurs bancaires que par un nombre moins élevé.

Enfin, le fait de concentrer une si grande part du processus d'attribution du crédit dans les mains d'un nombre si peu élevé d'institutions pourrait également avoir des effets sur le plan de l'efficacité de notre gestion de l'économie dans son ensemble. Aucune institution ne devrait être assez grande pour avoir une influence majeure sur la disponibilité générale du crédit au pays.

Or, si la conjoncture économique devait amener de grandes institutions dominantes à restreindre l'octroi de prêts, une pénurie du crédit bancaire pourrait en résulter, ce qui aurait des conséquences défavorables pour l'ensemble de l'économie. On doit donc se demander s'il est logique de concentrer une encore plus grande proportion du pouvoir économique dans un nombre encore moins élevé de très grandes institutions.

La décision

Comme je l'ai dit, le gouvernement a maintenant reçu et étudié le rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien et ceux des deux comités parlementaires ainsi que les conclusions du surintendant des institutions financières et du Bureau de la concurrence. Nous sommes maintenant en mesure de prendre une décision.

J'annonce aujourd'hui que les fusions bancaires ne seront pas autorisées, parce qu'elles ne sont pas au mieux des intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Ces fusions amèneraient un niveau inacceptable de concentration du pouvoir économique entre les mains d'un nombre moins élevé de très grandes banques. Elles réduiraient sensiblement la concurrence. Elles diminueraient également la marge de manoeuvre stratégique dont dispose le gouvernement pour régler des problèmes potentiels d'ordre prudentiel.

Cette décision est fidèle à l'engagement qu'a pris le gouvernement de favoriser une forte concurrence dans le secteur des services financiers.

De plus, n'oublions pas que d'autres sources d'énergie sont en plein développement et concurrenceront prochainement l'hydroélectricité.

En contrepartie, les activités touristiques axées sur les cours d'eau... font vivre une profusion de petits entrepreneurs: services de navette et de guides, pourvoiries, commerces d'équipement de plein-air. Les économies régionales en bénéficient.

Puisque l'argument économique prévaut à notre époque, interrogeons-nous: quelle est la valeur de ces activités? Énorme. Car ceux qui puisent des forces dans la nature sauvage sont des gens actifs et créatifs. Ils contribuent à la société par leurs activités professionnelles et bénévoles...

Sophie DECORWIN

Le nombre d'options ne permet pas seulement d'obtenir des taux concurrentiels, ce qui découle de la politique de la concurrence, il permet carrément d'augmenter la possibilité d'obtenir le prêt.

Une pensée économique réductrice menace les rivières

... L'avenir des rivières qui coulent encore à l'état naturel est abandonné aux mains d'entreprises assoiffées de profits à court terme. Et pourtant, si la couleur d'un drapeau peut faire vibrer une corde patriotique, à plus forte raison la beauté indécible de nos cours d'eau. Or, le virage commercial d'Hydro-Québec, appuyé par le gouvernement, menace directement ce précieux patrimoine.

Nombre de rivières chères aux pêcheurs et aux canoteurs sont visées par des projets de développement. Derrière ces projets se profile la société d'État et d'autres entreprises désireuses de tirer profit de la loi promulguée en 1996 pour déréglementer la production de l'électricité.

Le 11 août dernier, la Régie de

question de céder a priori un cours d'eau à des activités perturbatrices pour l'environnement.

L'accès à la nature vierge devient de plus en plus difficile aux citoyens. Les amateurs de plein-air et d'eau-vive doivent déjà parcourir de grandes distances pour s'adonner à leurs activités. Peu de parcs canotables restent à la portée des citoyens sans souffrir de la pollution agricole, industrielle ou visuelle...

Se peut-il que l'on ait cessé la drave, que l'on ait nettoyé des rivières, que pour les céder à des intérêts restreints? L'argument de la création d'emploi ne tient pas la route, puisque les petites centrales roulent sans main-d'œuvre. Peut-on sacrifier des dizaines de rivières pour une poignée d'emplois temporaires et quelques mégawatts?

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



GUINÉE

Aux urnes

Surveillés par l'armée et à pied, les Guinéens ont commencé à se rendre aux urnes, hier, pour la seconde élection présidentielle multipartite depuis l'indépendance en 1958. Tous s'attendaient à la reconduction haut la main du président Lansana Conté, arrivé au pouvoir par un coup d'État en 1984. Toutes les frontières ont été fermées et la circulation automobile interdite pour tenter d'éviter la violence. Samedi, au moins six personnes auraient été tuées dans Conakry à l'issue d'un meeting du parti au pouvoir.

d'après AP

ÉTATS-UNIS

Sanction vs destitution

À trois jours d'un vote crucial à la Chambre des représentants, les alliés de Bill Clinton cherchaient hier à faire avancer l'idée d'une sanction autre que la destitution pour sauver le président. « Il devrait y avoir un vote de réprimande, pas de destitution », a affirmé le vice-président Al Gore depuis la Maison-Blanche. M. Gore s'est aussi dit persuadé que Bill Clinton ne démissionnera pas. En cas de vote pour la destitution à la Chambre, le Sénat est chargé de faire le procès du président ce qui, selon de nombreux experts, pourrait prendre des mois. Cinquante-neuf pour cent des Américains sont opposés à une destitution et 62 % ne veulent pas que M. Clinton démissionne, selon un sondage CNN/USA Today publié hier.

d'après AFP

PORTO RICO

Pas pour demain

La décision des Portoricains, dimanche, de conserver leur statut d'État libre associé aux États-Unis plutôt que d'en devenir le 51^e État est considérée comme un important coup de frein aux annexionnistes. Au lendemain du référendum ayant rejeté cette option, on considère en effet qu'il sera désormais, et pour un bon moment, très difficile d'intéresser les Américains à l'avenir constitutionnel de l'île caraïbe. Cette fraîcheur de l'opinion publique tranche d'avec les derniers cas du genre: lorsque l'Alaska et Hawaï sont devenus des États, leur population s'était prononcée respectivement par 83 % et 94 % en faveur de l'intégration.

d'après AFP

RWANDA

Milicien coupable

Le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) a rendu hier son troisième jugement pour génocide, en reconnaissant la culpabilité d'un ancien chef régional de la milice extrémiste hutue interahamwe, a rapporté l'agence de presse Hirondelle. Omar Serushago a lui-même plaidé coupable de quatre chefs d'accusation, dont génocide et crimes contre l'humanité. Il a reconnu être « responsable de meurtres et d'atteintes graves à l'intégrité physique et mentale de membres de la population tutsie dans l'intérêt de détruire en tout ou en partie ce groupe ethnique ou racial ».

d'après AFP

CONGO

Violents combats

Les rebelles congolais ont annoncé hier avoir abattu un avion zimbabwéen et repoussé une contre-offensive des forces soutenant le régime de Kinshasa à Kabalo (1500 km au sud-est de la capitale), port stratégique sur le fleuve Congo. Ernest Wamba dia Wamba, le chef des rebelles cherchant à renverser l'homme fort congolais Laurent-Désiré Kabila, a précisé que ses troupes avaient repoussé les assauts des forces zimbabwéennes et namibiennes et abattu un MiG-21 et un hélicoptère de combat. Dans le même temps, en Égypte, le ministre congolais des Affaires étrangères a estimé que le sommet africain qui doit se tenir cette semaine au Burkina Faso était la « dernière chance » pour la paix en République démocratique du Congo.

d'après AP

Kosovars abattus à la frontière

d'après AFP et AP
PRISTINA

Au moins 30 séparatistes albanais ont été tués hier par des gardes-frontière yougoslaves, alors qu'ils tentaient de s'infiltrer au Kosovo depuis l'Albanie, selon le Centre d'information serbe à Pristina, le chef-lieu de la province.

Il s'agit du plus grave incident au Kosovo depuis la conclusion à la mi-octobre, entre le président yougoslave Slobodan Milosevic et la communauté internationale, d'une série d'accords instituant un cessez-le-feu et une surveillance internationale dans la province.

Selon les informations serbes, un groupe de combattants essayait d'entrer illégalement au Kosovo depuis l'Albanie lorsque l'affrontement a éclaté, vers deux heures du matin, près des postes-frontière de Gorozup et Liken, à 75 km au sud-ouest de Pristina. Huit albanophones avaient déjà trouvé la mort

dans cette zone lors d'un affrontement le 3 décembre.

Les forces yougoslaves ont confisqué une grande quantité d'armes que ces combattants tentaient de faire passer au Kosovo. Ces informations n'ont pu être confirmées de source indépendante.

Selon les responsables municipaux de Prizren, toutes les victimes portaient des treillis aux insignes de l'UCK, l'Armée de libération du Kosovo. Des membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se sont rendus sur les lieux, tandis que l'armée continuait dans l'après-

midi à ratisser le terrain, a indiqué le Centre d'information.

Le Centre d'information des Albanais du Kosovo a également fait état de victimes dans ces affrontements, précisant que seuls des Kosovars avaient été tués. La région montagneuse de Gorozup est fréquemment le théâtre d'affrontements entre soldats yougoslaves et combattants pour l'indépendance du Kosovo, qui tentent de s'infiltrer dans la province depuis leurs refuges dans le nord de l'Albanie.

L'incident d'hier a eu lieu alors que l'émissaire américain pour le Kosovo, Christopher Hill, s'efforçait d'accélérer le processus de négociation entre Belgrade et les responsables kosovars modérés rassemblés autour de leur « président » Ibrahim Rugova.

Les deux parties ont rejeté la dernière mouture d'un projet d'accord intérimaire que leur a soumis récemment le diplomate américain,

les Albanais estimant que le document ne répond pas à leurs exigences minimales et Belgrade le jugeant trop favorable aux Albanais.

On a par ailleurs appris que trois diplomates français, dont le numéro deux de l'ambassade de France à Belgrade, se sont tués hier dans un accident de la route à quelques dizaines de kilomètres d'où se sont déroulés les combats.

Les trois victimes circulaient dans une voiture blindée, une Renault noire selon des journalistes présents sur place, qui a heurté un autocar alors qu'ils étaient dans les environs de Pristina. Selon la police, il n'y a pas eu de victimes dans l'autocar qui a versé dans un fossé.

Les trois diplomates, partis semble-t-il de Belgrade, étaient en mission au Kosovo, a précisé le Quai d'Orsay. L'accident s'est produit à Besinje, au nord de Pristina.

Larmes américaines pour prisonniers palestiniens

d'après Associated Press
GAZA

Ce fut le grand moment d'humanité de la visite de Bill Clinton à Gaza : des fillettes de prisonniers politiques palestiniens sont venues, en larmes, plaider en faveur de la libération de leurs pères auprès d'un président américain très ému.

La secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, n'a quant à elle pas cherché à cacher ses larmes pendant cette rencontre au quartier général de Yasser Arafat à Gaza avec ces enfants qui rêvent de voir leurs pères libérés avant le début du Ramadan.

« Vous aimez passer vos vacances avec vos enfants, nos pères aussi aimeraient faire pareil », a dit Sahar al-Jamala, 10 ans. Nihad Zakout, 11 ans, a tendu une lettre à Bill Clinton et lui a demandé: « Est-ce que vous oublieriez votre propre fille ? » avant d'éclater en sanglots.

« Non, pas une seule seconde », a répondu le président, tandis que les yeux de Madeleine Albright se remplissaient de larmes. « Ton père serait très fier de toi », a ajouté Bill Clinton.

Le père de Nihad est en prison à perpétuité en Israël pour meurtre d'un Israélien, celui de Sahar pour avoir tué un collaborateur palestinien.

La question de la libération des prisonniers politiques est la plus délicate du moment, qui provoque de violentes émeutes en Cisjordanie: Benjamin Netanyahu a fait savoir qu'Israël remplirait ses engagements pris en vertu de l'accord de Wye River en libérant 250 prisonniers, des droits communs pour la plupart, mais s'est refusé à libérer des militants d'organisations islamistes ou des auteurs d'assassinat.

Les Palestiniens considèrent que 900 des 2000 prisonniers « sécuritaires » en Israël ne sont ni l'un ni l'autre. Les prisonniers ont donc entamé une grève de la faim de protestation.



PHOTO AP

Bill Clinton a félicité Yasser Arafat, son épouse Hilary — accompagnée de leur fille Chelsea et de Suha, l'épouse d'Arafat — l'a chaudement applaudi.



PHOTO AFP

L'Algérie change de gouvernement

d'après l'Agence France Presse
ALGER

Changement de la garde en Algérie. Après trois ans au pouvoir, l'impopulaire gouvernement d'Ahmed Ouyahia a en effet été poussé vers la sortie hier, victime de la grogne suscitée par ses réformes économiques musclées et alors que la violence islamiste continue de tuer.

Le départ de M. Ouyahia et de son équipe, après trois mois de rumeurs sur sa démission présentée chaque jour comme « imminente » par la presse, n'a pas surpris les Algériens meurtris par la violence depuis 1992 et durement touchés par une crise sociale qui a jeté 400 000 salariés sur le carreau.

Depuis son arrivée au pouvoir en janvier 1996, M. Ouyahia a appliqué sans état d'âme le programme d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI). Ce

programme, dénoncé par les syndicats, a été accepté en 1994 par l'Algérie, alors au bord de la banqueroute, et qui n'avait pas d'autre choix, selon M. Ouyahia.

Cet homme, contesté dès le début de son mandat inauguré par des ponctions sur les salaires, a toujours maintenu le cap estimant que le passage d'une économie étatisée, aux effectifs pléthoriques, à une économie de marché, permettrait à l'Algérie d'entrer dans le concert de la mondialisation.

Tout au long de son mandat et récemment devant les députés très critiques, y compris dans les rangs de sa majorité, il a défendu son programme estimant qu'il serait « payant à terme » et qu'il n'existerait pas d'autre voie pour sortir de la crise.

Conscient de son impopularité, M. Ouyahia, proche du président Zéroual qui l'a soutenu sans réserve, aimait répéter qu'il faisait le

« sale boulot ». Il est d'ailleurs fier qu'on le traite de « thatcheriste », du nom de l'ancien premier ministre britannique Margaret Thatcher qui a mené un programme de privatisation draconien.

Il a notamment démontré devant des députés parfois dubitatifs qu'il avait ramené l'inflation à 5 % en 1998, alors qu'elle était de 30 % au moment de son arrivée au pouvoir, et que la croissance était repartie malgré la fermeture de plus de 1000 entreprises d'État.

Violentement contesté sur sa politique sécuritaire, M. Ouyahia, auteur de l'expression devenue célèbre sur le « terrorisme résiduel », a affirmé que « la lutte se poursuivra jusqu'au rétablissement définitif de la paix et de la sécurité ».

L'opposition et certains membres de sa majorité lui ont reproché, la semaine passée lors de la présentation de son bilan, son action dans ce domaine, faisant observer que

les massacres avaient repris. Depuis le premier décembre, les violences ont connu un regain d'intensité avec près de 200 morts et plus de 100 blessés dans une série de massacres de villages, d'attentats à la bombe et de faux barrages.

La violence islamiste a fait officiellement près de 30 000 morts depuis 1992, 80 000 à 100 000 victimes, selon des estimations occidentales et indépendantes. Le coût de cette violence a été estimé en 1997 à plus de deux milliards de dollars de dégâts.

Un technocrate de 68 ans, Smaïl Hamdani, devrait succéder à M. Ouyahia. Il devra assurer la transition gouvernementale jusqu'en avril lorsque les Algériens désigneront leur nouveau président qui remplacera M. Zéroual. Ce dernier avait annoncé, le 11 septembre, qu'il écourait son mandat de cinq ans, s'achevant en novembre 2000, et qu'il ne se représentait pas.

Bébé Doc ne être en fuite

d'après Associated Press
PORT-AU-PRINCE

Jean-Claude Duvalier a la « conscience tranquille ». Dans un entretien à une radio, l'ancien dictateur d'Haïti a affirmé hier ne « pas avoir peur » alors que des opposants, dans la foulée de l'affaire Pinochet, ont créé un comité pour demander son jugement pour crimes contre l'humanité.

« Bébé Doc », interrogé au téléphone pour le compte de Radio Galaxie par un journaliste basé à New York, a ajouté: « Je n'ai pas été condamné, il n'y a pas de plainte contre moi ». Il a donc démenti être en fuite, comme l'affirment ses opposants, qui l'ont appelé la veille à cesser de se cacher s'il n'a rien à craindre de la justice.

En Haïti, les autorités de Port-au-Prince sont favorables à un jugement de Duvalier: incitant ses victimes à porter plainte, le gouvernement a assigné un juge d'instruction à cette affaire. Mais aucune poursuite n'a encore été engagée, les victimes ne se présentant pas.

Par ailleurs, un diplomate français interrogé par l'Associated Press, a souligné que la France et Haïti n'avaient jamais signé de convention d'extradition. S'exprimant sous le couvert de l'anonymat, il a jugé que les informations selon lesquelles la police française cherchait Duvalier étaient fausses. En revanche, si des victimes françaises portent plainte, l'ex-dictateur pourrait être poursuivi en France, a-t-il estimé.

Nommé président à vie à 19 ans, en 1971, pour succéder à son père « Papa Doc », Duvalier, âgé de 47 ans, vit en exil en France depuis sa fuite en 1986. Le gouvernement français affirme avoir perdu sa trace depuis quelques temps, mais ses opposants estiment qu'il se trouverait toujours en région parisienne, près de Montreuil.

Des dizaines de milliers de personnes ont été massacrées et torturées en Haïti depuis 1957, sous les règnes successifs du père puis du fils Duvalier, assistés par leur milice sanguinaire, les Tontons Macoutes.

Monde

Washington ne croit pas à la « conversion » d'Ocalan

Le leader kurde emprisonné à Rome invite ses troupes à déposer les armes

d'après AP et AFP
ANKARA

Le chef historique du Parti des travailleurs du Kurdistan, Abdullah Ocalan, appelle ses partisans à abandonner la lutte armée et à se concentrer sur la recherche d'une solution politique à la question kurde.

Dans un entretien diffusé dimanche soir par la chaîne de télévision kurde MED TV, installée à Londres, le chef kurde en résidence

surveillée en Italie se dit également prêt à abandonner la direction du PKK, tout en continuant à oeuvrer pour les Kurdes.

« Les guérilleros kurdes combattent depuis 15 ans, mais cela ne peut plus continuer comme ça. Ils devraient rendre leurs armes et rentrer chez eux », a-t-il déclaré.

Au passage, Ocalan a reconnu les atrocités commises par son mouvement — les meurtres d'instituteurs, de femmes et d'enfants — celles-là même que dénonce le

gouvernement turc en le définissant comme un terroriste.

En revanche, une reprise de la lutte armée n'est pas exclue en cas d'échec: « S'il n'y a pas de place pour une solution politique, je dirai que la seule solution sera alors militaire », a-t-il ajouté.

Depuis son interpellation en novembre, Ankara réclame l'extradition d'Ocalan, mais Rome refuse car il risque la peine de mort en Turquie. Ocalan, qui a demandé l'asile politique à l'Italie et une ré-

solution internationale de la crise kurde, a également critiqué les combattants du PKK: « Ils doivent se réorganiser, se restructurer. Être prêts à donner leur vie (pour la cause), ce n'est pas suffisant ».

Les États-Unis se sont déclarés « profondément sceptiques » devant les déclarations du chef rebelle kurde. « Nous sommes très sceptiques, profondément sceptiques sur la déclaration d'Ocalan, maintenant qu'il est aux arrêts et que des discussions ont lieu pour

qu'il puisse être jugé », a déclaré le porte-parole du département d'État, James Foley. « Il nous semble qu'il s'agit d'une conversion de circonstance », a-t-il ajouté.

Le département d'État a par ailleurs fait savoir qu'il ne soutenait pas l'idée d'une conférence internationale sur la question kurde. « Les États-Unis ne veulent rien voir qui puisse détourner l'attention de la nécessité de faire juger Ocalan, y compris l'idée d'une conférence internationale », a déclaré M. Foley.

Kofi Annan craint le pire

d'après l'Associated Press
NATIONS UNIES

Kofi Annan s'est montré pessimiste, hier, sur l'évolution des situations dans certains pays. Le secrétaire général de l'ONU a estimé que le monde a toutes les raisons de craindre le pire l'an prochain en Irak, en Afrique, dans les Balkans et en Afghanistan, à moins que la communauté internationale redouble d'efforts pour trouver des solutions pacifiques.

Selon M. Annan, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse, si l'on ne s'attaque pas aux désordres économiques, « nous devons nous attendre à davantage de conflits et même de plus intraitables ».

Le secrétaire général des Nations unies a affirmé que l'éternel défi de réaliser une paix internationale était lié à celui d'un règlement d'une crise financière mondiale.

Dressant un tableau sinistre des crises en Afrique, dans les Balkans, en Afghanistan, « et par dessus tout » en Irak, M. Annan a ajouté qu'aucune n'a été résolue.

« Le mieux que nous puissions dire est qu'au Kosovo et en Irak, une guerre totale a été évitée pour l'instant. Mais à moins de respecter ses engagements, et à moins de redoubler d'efforts pour trouver des solutions pacifiques, nous avons toutes les raisons de craindre le pire en 1999 », a souligné M. Annan.

Solde de fin d'année
FAITES-VOUS PLAISIR
de Spinelli



399\$ /mois
Maxima ES '99 de Nissan édition limitée

399\$ /mois
La toute nouvelle Quest '99 de Nissan
2 portes coulissantes
A/C, Groupe électrique
et bien plus...

NOTRE ENGAGEMENT D'ÉQUIPE
Meilleur prix garanti • Privilèges d'échange • Prime Fidélité • Meilleur service garanti.

De que vous devez savoir: Sur location 36 mois. Limite de 60 000 km. 0,12\$/km extra. Accompte de 2 495\$. L'immatriculation, les taxes et l'assurance ne sont pas comprises. Cette offre s'adresse aux particuliers agréés. Dépôt de sécurité requis. Vous pouvez aussi louer sans dépôt initial. Offre valide sur véhicules en inventaire seulement. Informez-vous sur notre location SansSouci de Nissan.

Membre de
SPINELLI
NISSAN
345, boul. Brunswick, Pointe-Clair
(Face au centre commercial Fairview)

514-697-9141
www.spinelliauto.com

Le pré-BOXING DAY

C'est chez **vision** que ça se passe!
Nous avons les meilleurs prix c'est garanti!

Métro 1998 8 995\$ - 1000\$ rabais diplômé 1,9%	Cavalier 4 portes 1998 1,9%
7 995\$	12 995\$
Intrigue 1998 29 183\$ 1,9%	Aurora 1998 57 850\$
22 995\$	35 995\$*
Lumina LTZ 1998 1,9%	Oldsmobile 88 1998 1,9% tout équipé, intérieur en cuir
22 995\$*	26 995\$*
Cavalier 1999	Blazer 1999
188\$ /mois**	298\$ /mois**
Venture 1999	Malibu 1999
248\$ /mois**	228\$ /mois**

*Transport en sus. **Location GMAC 36 mois, 20 000 km/année. 12¢ du km excédentaire, comptant ou échange équivalent. Cavalier 2 174\$ Blazer 2 885\$ Venture 3 946\$ Malibu 2 747\$

vision CHEVROLET Oldsmobile **990-6565**
(450) 659-5471
A 5 minutes du pont Champlain - 150, boul. Taschereau, La Prairie (coin chemin St-Jean)

La Presse
PRÉSENTE



Commandez votre exemplaire dès maintenant!

La Presse et huit autres quotidiens ont rassemblé leurs photos les plus percutantes pour créer ce livre grand format de 192 pages. Des textes émouvants et plus de 200 photographies en couleurs capturent toute l'ampleur du grand verglas de 1998 et la dévastation qu'il a laissée sur son passage.

Commandes par la poste acceptées - pas de frais de manutention ni de poste. Disponible en versions française et anglaise.

EN VENTE EN LIBRAIRIE
34⁹⁹\$
PLUS TPS

La totalité des recettes que La Presse retirera de la vente de ce livre ira aux efforts de réaménagement et de conservation du mont Royal et à d'autres projets communautaires.

TÉLÉPHONE: (514) 987-2345 ou 1-888-200-7779 (hors des indicatifs 514 et 450)
TÉLÉCOPIEUR: (514) 987-2377 ou 1-877-270-2821 (hors des indicatifs 514 et 450)
INTERNET: www.le-grand-verglas.com
ou POSTER à Livre Le grand verglas, Boîte postale 11062, Succ. Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 4Z9
(Veuillez compter quatre à six semaines pour la livraison)

Veuillez acheminer mon (mes) _____ exemplaire(s) à:

QUANTITÉ LIVRE	TPS	CHACUN	TOTAL
34,99	2,45	37,44	\$

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov. _____ Code postal _____

Veuillez libeller votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de « Livre Le grand verglas » ou veuillez débiter ma carte de crédit:
 Visa MasterCard American Express

Veuillez acheminer _____ (quantité) exemplaire(s)-cadeau(x) à:

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov. _____ Code postal _____

Numéro de carte _____ Valable jusqu'au _____
Signature _____
Mon nom: _____
Mon téléphone (domicile) _____ (jour) _____

Politique

Chrétien sert une autre rebuffade aux provinces

Le premier ministre refuse de rétablir les 6 milliards de transferts relatifs à la santé

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a servi hier une deuxième rebuffade aux provinces en moins d'une semaine en refusant catégoriquement de rétablir les six milliards de transferts relatifs à la santé, lors de son budget de février.

M. Chrétien suggère par ailleurs aux provinces de s'entendre entre elles avant de poursuivre les négociations sur l'union sociale, négociations mises sur la glace pour le moment.

À dix jours de Noël, le temps n'est pas aux échanges de grands souhaits et d'accolades fraternelles entre Ottawa et les provinces. Aux premiers ministres, l'Ontarien Mike Harris en tête, qui lui réclament le rétablissement des transferts de six milliards en santé, M. Chrétien répond sèchement qu'ils perdent leur temps.

« Ce que M. Harris a dit était très clair, a indiqué M. Chrétien à l'entrée de la retraite de deux jours de son cabinet, hier à Ottawa. M. Harris a dit : "S'il n'a pas six milliards de dollars, qu'il ne se dérange même pas". Alors, c'est bien clair que je n'ai pas six milliards de dollars, alors, tirez la conclusion. »

Après avoir refusé sans appel, jeudi, d'accorder aux provinces une rencontre à la mi-janvier pour parler de transferts pour la santé, M. Chrétien leur a répété hier d'attendre le budget de février pour connaître les intentions du gouvernement fédéral.

« Nous avons dit que nous investirons dans la santé. Il faut maintenant attendre pour savoir de combien d'argent nous disposerons, et nous saurons ça au moment du budget », se borne à répéter le premier ministre. Il rejette donc la requête du président de l'Association médicale canadienne qui lui demande de s'asseoir avec les premiers ministres. « Ça ne changera rien, tranche Jean

Chrétien. Il y a eu des consultations par les ministres des Finances et de la Santé. Nous savons qu'ils (les provinces) veulent avoir plus d'argent et nous avons dit que nous donnerons plus d'argent. Mais certains disent que c'est six milliards et nous ne parlons plus d'union sociale... Vous me connaissez, ils ont obtenu leur réponse en posant le problème de cette façon. »

Le premier ministre a par ailleurs expliqué qu'il avait refusé une rencontre aux premiers ministres avant même de recevoir leur lettre en ce sens, la semaine dernière, parce qu'il y avait des commentaires de tout un chacun dans les journaux.

Ce geste, jugé cavalier par les premiers ministres et leur représentant, Roy Romanow, de la Saskatchewan, a contribué à tendre encore davantage les relations entre Ottawa et les provinces.

Dans le climat de confrontation qui prévaut entre Ottawa et les provinces, il est clair

qu'il n'y aura pas de rencontre avant le budget. Le premier ministre refuse aussi, pour le moment, de s'engager à rencontrer les premiers ministres après le budget pour discuter d'union sociale, prétextant que son gouvernement a fait une offre il y a plusieurs mois, mais que les provinces ne s'entendent pas sur le sens de cette offre.

M. Chrétien ne manifeste aucun signe d'empressement à rencontrer ses homologues, et l'approche d'élections dans au moins deux provinces ne modifie en rien son plan de match. « Il y a toujours des élections, répond M. Chrétien. Il y en aura, je ne sais pas quand, en Ontario, peut-être en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick. À dix provinces, il y a toujours des élections régulièrement. On ne peut pas se permettre de jouer en fonction des élections. Ils (les provinces) ont décidé de ne pas procéder la dernière fois à cause des élections au Québec. »

La première fonctionnaire fédérale démissionne

Presse Canadienne
OTTAWA

Jocelyne Bourgon, la plus puissante fonctionnaire fédérale, a remis sa démission hier après cinq ans au poste de greffière du Conseil privé. Elle sera remplacée par Miel Cappe, un vétéran de la fonction publique qui occupait récemment le poste de sous-ministre des Ressources humaines.

Mme Bourgon, qui a été nommée au Conseil privé par le premier ministre Jean Chrétien en mars 1994, quittera son poste le 18 janvier pour devenir prési-

dente du Centre canadien de gestion.

Son successeur, M. Cappe, est un fonctionnaire de carrière âgé de 50 ans qui a commencé comme analyste au Conseil du trésor en 1975, pour détenir ensuite, en tant qu'économiste, une série de postes toujours plus importants aux Finances et aux Affaires des sociétés, puis à l'Environnement. En juillet 1996, il est devenu sous-ministre des Ressources humaines, sous-ministre du Travail et chef de la Commission canadienne d'assurance-emploi.

Paradis reste leader en Chambre

Charest forme son équipe parlementaire

KATIA GAGNON

Le député de Brôme-Missisquoi, Pierre Paradis, conservera son poste de leader en Chambre pour le Parti libéral, a statué hier le chef de l'opposition, Jean Charest, qui a annoncé hier la formation de son équipe parlementaire.

M. Paradis sera assisté du député de Chomedey, Thomas Mulcair, qui devient leader adjoint. Jean-Marc Fournier, député de

Chateauguay, remplacera Georges Farrah au poste de whip en chef. M. Farrah a été battu le 30 novembre dans son comté des Îles-de-la-Madeleine.

Norman MacMillan, le turbulent député de Papineau, deviendra pour sa part whip adjoint.

L'identité du président du caucus sera dévoilée demain, mais on s'attend à ce que le député de Westmount—Saint-Louis, Jacques Chagnon, conserve ces fonctions.

Ottawa instaure un nouveau programme de création d'emplois

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Afin de relancer la création d'emplois dans les régions particulièrement touchées par le chômage, le gouvernement fédéral instaure un nouveau Fonds pour la création d'emplois, doté d'une enveloppe de 41 millions pour l'ensemble du Québec, auquel Montréal et Québec seront désormais admissibles.

Le nouveau fonds perpétue, en fait, le programme transitoire créé à la suite de la réforme de l'assurance-emploi. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il est désormais plus accessible : les régions où on compte plus de 10 % de chômage — l'ancien critère était un taux de 12 % — seront admissibles au programme. Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sherbrooke pourront donc bénéficier de l'argent fédéral pour lutter contre ce taux de chômage qui demeure « obstinément élevé », constate le ministre des Ressources humaines, Pierre Pettigrew.

Au total, c'est 41 millions de dollars qui seront distribués sur le territoire québécois, soit près de 40 % du total canadien de 110 millions. L'enveloppe globale du Québec sera attribuée à chacune de régions de la province sur la base des projets qui seront soumis par les entrepreneurs des différentes régions au gouvernement du Québec, puis, au fédéral. « C'est la qualité du projet qui détermine notre implication », indique M. Pettigrew.

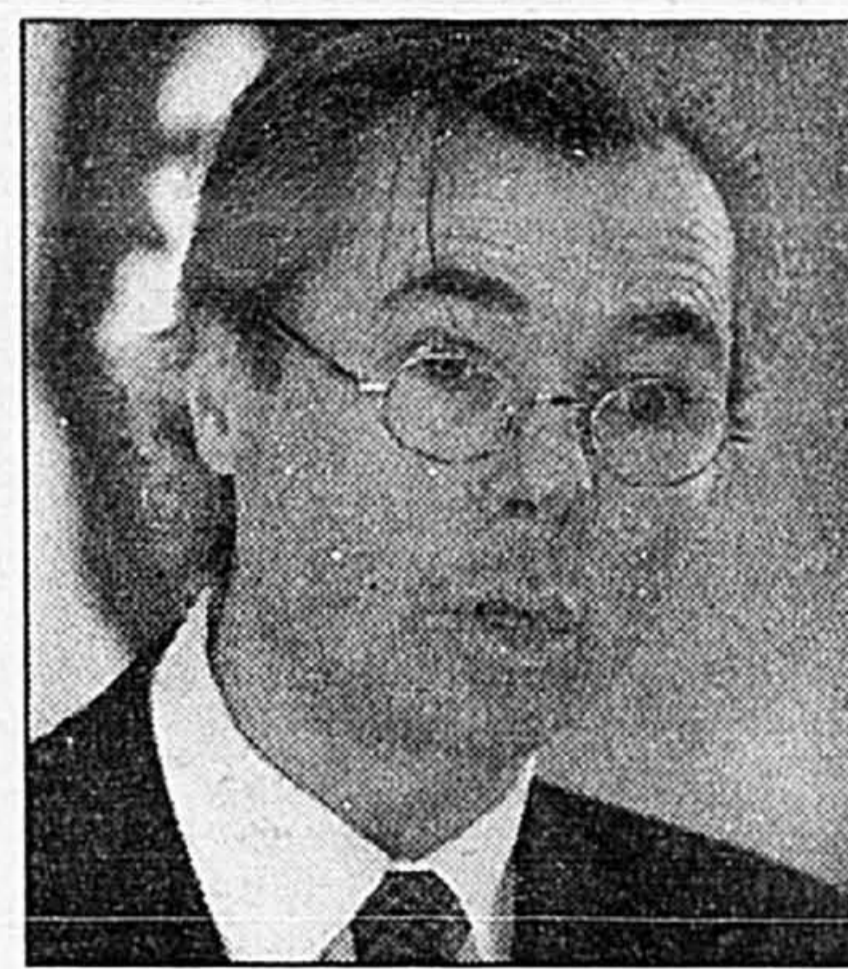


PHOTO PC

Pierre Pettigrew

Ce fonds, comme le programme précédent, vise en fait à adoucir les effets de la réforme fédérale de l'assurance-emploi. « Nous voulons accompagner une réforme audacieuse, mais nécessaire, de l'assurance-emploi, qui a pour but de réduire la dépendance des Canadiens face à ce régime », souligne Pierre Pettigrew.

Mais à Québec, on souligne que le programme est loin de compenser pour les pertes subies par les travailleurs québécois. « Il y a toujours un manque à gagner énorme », fait-on valoir au cabinet de la ministre québécoise Louise Harel.

Bien qu'elle se réjouisse de la

poursuite du programme — l'ancien fonds avait alloué 300 millions de dollars sur trois ans dans tout le Canada — la ministre de l'Emploi déplore le peu d'implication que ce nouveau projet accorde aux partenaires provinciaux. « Le seul pouvoir qu'on a, c'est de refuser un projet. On n'a pratiquement rien d'autre à faire dans le programme », souligne-t-on à son cabinet.

« Québec voudrait qu'on s'efface de tous les champs d'activité possibles et impossibles », rétorque M. Pettigrew. « Si le point de départ doit être qu'Ottawa ne fait rien, mais n'oubliez surtout pas d'envoyer le chèque, non, ce n'est pas mon point de vue », lance-t-il, soulignant que Québec a lui aussi donné dans les dédoublements en créant un programme de stages internationaux semblable en tout point à celui mis sur pied par le gouvernement fédéral un an plus tôt.

Cette nouvelle chicane de juridiction augure-t-elle la conclusion d'une éventuelle entente sur l'union sociale ? « L'union sociale, c'est un des éléments les plus forts de la fédération canadienne », croit M. Pettigrew, qui se dit convaincu qu'une entente cadre pourra être signée au cours de l'année. Mais l'échéance du 31 janvier, fixée en campagne électorale par le premier ministre Bouchard, est rien de moins que « farfelue », tranche-t-il.

BIJOUTERIE MARCEL ANDRÉ
Le spécialiste diamantaire

Diplômé G.I.A. / Atelier sur place

RIEN À PAYER AVANT 1 AN! (DÉTAILS EN MAGASIN)

2 tons 14 ct

	Valeur	Prix
5 diamants total .25 ct	979\$	589\$
5 diamants total .35 ct	1 239\$	749\$
5 diamants total .50 ct	2 149\$	1 289\$

Venez comparer

5415, rue Beaubien Est, Montréal, Québec
(514) 376-2202 Téléc. : (514) 376-1221

RAYMOND WEIL

Polaroid
Journée portes ouvertes

Venez rencontrer Monsieur Denis Bourdage représentant Polaroid Canada pour tout savoir sur les produits instantanés Polaroid

Ensemble Polaroid Spectra
Incluant : Appareil Spectra auto focus
Logiciel « Direct Photo » et un ensemble de films « Note Pad » double

109,99\$
*Après rabais de 50 \$ du fabricant

Papier à jet d'encre Polaroid en solde !

4 x 6 (20f)	9,49\$
8 1/2 x 11 (10f)	8,49\$
8 1/2 x 11 (50f)	37,99\$
11 x 17 (20f)	34,99\$

Imprimante Polaroid « Color Shot »
• Imprimante photo numérique
• Des images claires, nettes et brillantes

399,99\$
*Après rabais de 40 \$ du fabricant

Heures d'ouverture du temps des fêtes à compter du 9 décembre
Du lun. au vend. de 8 h à 21 h Sam. 26 déc. de 13 h à 17 h
Samedi et dimanche de 9 h à 17 h Du 28 au 30 déc. de 8 h à 18 h
Jeudis 24 et 31 déc. de 8 h à 17 h Vend. 1er janvier - Fermé
Vend. 25 déc. - Fermé Sam. 2 janvier - Fermé

Valable jusqu'au 29 décembre 1998.

L.L. Lozeau
LE GRAND CHEF DE LA PHOTO, VIDÉO ET DE L'IMAGERIE NUMÉRIQUE
BEAUBIEN

6224, rue Saint-Hubert, Montréal • Tél. : (514) 274-6577
information@lozeau.com

La meilleure berline de luxe selon les experts*



Certaines voitures font époque.

La BMW 528i brille toujours au sommet de sa catégorie et pour cause : une tenue de route irréprochable grâce à un système anti-patinage sophistiqué, un moteur d'une souplesse étonnante, un confort et un tableau de commandes dignes des plus exigeants. Pas étonnant que BMW surpasse aussi ses concurrents en matière de sécurité active**. Passez devant, chez l'un des concessionnaires BMW de la région de Montréal.

Sources : * Le Guide de l'auto 1999
** Test Euro-NCAP 1998

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com

Laval
Boulevard St-Martin Auto Inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
(450) 667-4343/(514) 343-3412
www.bsmauto.com

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert Inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662/(514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.complexauto.com



Le plaisir de conduire.

MENSUALITÉS
699\$
BMW 528i

Offre valable sur le modèle 528i 1999 neuf, automatique. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Les mensualités de 699\$ sont basées sur un contrat de crédit-bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise de 7 000\$. Le taux de financement est de 5,9%. Valeur résiduelle garantie de 33 756\$. Des frais de 0,20\$ du km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 18 000 km par année. Fret, transport et préparation en sus. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 31 décembre 1998.

Logiciels, etc.

technologie@lapresse.ca

Cyberpresse

Mondoux

mondoux@videotron.ca

ANDRÉ



Quand les images ne valent plus mille... maux

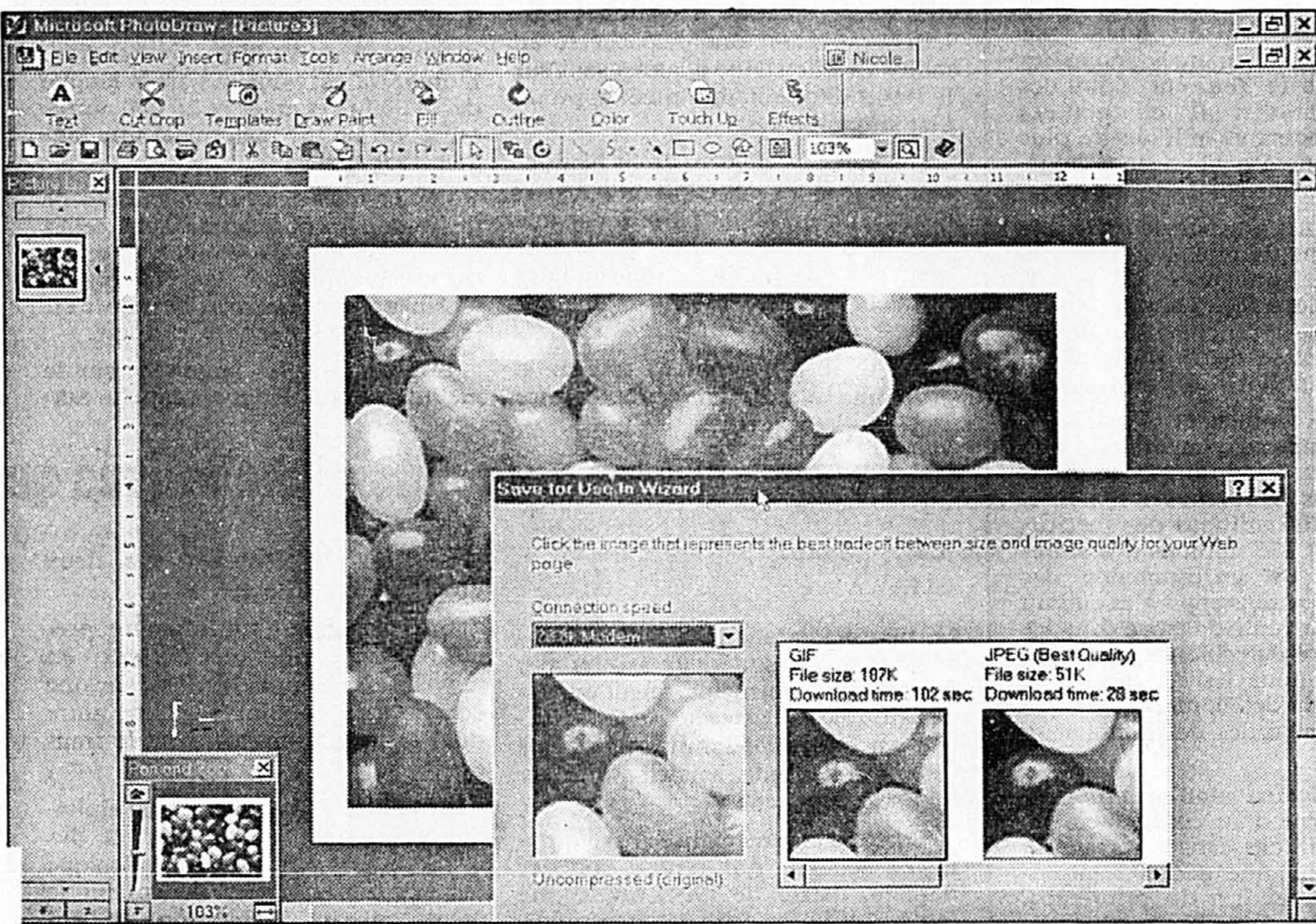
Comme bien des gens, il vous est peut-être déjà arrivé d'examiner un logiciel sophistiqué de dessin et de rêver à tous les chefs-d'œuvre que ses puissantes fonctions vous permettraient de réaliser. Cependant, une fois le logiciel en main, vous constatez rapidement que si l'habit ne fait pas le moine, le pinceau crée encore moins l'artiste...

Les logiciels de dessin haut de gamme, quoiqu'ils soient très puissants, ont en effet plusieurs désavantages pour le commun des mortels. Premièrement, ces outils sophistiqués sont complexes à utiliser et personne n'aime vraiment se taper de gros bouquins avant de s'amuser avec un logiciel. Deuxièmement, ils sont souvent très spécialisés et ils ne peuvent à eux seuls couvrir l'étendue des besoins de l'« homo computus » du dimanche. Enfin, si ces produits mettent — avec justesse — l'accent sur les fonctions, le Van Gogh en herbe, lui, souhaite d'abord et avant tout réaliser des projets.

Entre le logiciel spécialisé pour professionnels et les produits pour enfants du type *Viens t'amuser avec M. Pinceau*, il y a une niche que Microsoft espère combler avec *PhotoDraw 2000*.

Simple, mais pas simpliste

Première observation, *PhotoDraw 2000* propose une interface plutôt conviviale qui, comme le nom du produit l'indique, est conforme au nouveau look qu'aura *Microsoft Office 2000*. Le produit comprend la pléthore de modules d'aide que l'on retrouve habituellement dans les produits Microsoft : assistants, aide interactive, tutoriel, etc., et offre le soutien des opérations intuitives



comme le cliquer-déplacer, et les menus contextuels (bouton droit du rongeur).

Cependant, malgré la simplicité d'utilisation, *PhotoDraw* n'est pas un produit simpliste pour autant. Le logiciel propose des outils de dessin qui dépassent la simple trousse pour débutants : gamme de pinceaux (artistique, photographique, etc.), effets spéciaux (transparence, distorsion, fondu, etc.), fonctions 3D (masse, position,

éclairage de l'objet, etc.) ; le tout enrobé d'une solide palette de couleurs et de textures. L'astuce ici a été de jumeler ces fonctions à des menus où l'utilisateur a un aperçu visuel des effets de l'outil ou de la fonction.

Une fonction en particulier s'avère utile pour les concepteurs de pages Web : celle permettant de calculer le temps de téléchargement d'une image en fonction de son degré de résolution et de la vitesse de

connexion. Mine de rien, voilà une bonification intéressante.

Une autre force de *PhotoDraw* est qu'il offre un peu de tout. Il peut servir à créer des dessins, retoucher des photographies, créer des images Web et recevoir directement les données d'un scanner ou d'une caméra numérique. Il peut même faire office d'utilitaire de conversion puisqu'il soutient la lecture et l'écriture d'une vingtaine de formats différents (dont JPEG, GIF,

TIFF, PCX et EPS).

Emmenez-en des projets

À la question « que faire avec un logiciel graphique ? », beaucoup d'entre nous répondront en nommant non pas une fonction, mais bien un projet. Microsoft a bien saisi l'occasion et a doté *PhotoDraw* de 300 modèles, allant des logos d'entreprise aux pages Web, des cartes professionnelles aux bannières, des dessins à la conception d'en-têtes pour papier à lettre ; le tout intégré dans des assistants guidant les utilisateurs pas à pas. Pas compliqué d'avoir des créations qui ont de la gueule avec des gabarits qui mettent à profit quelque 20 000 images, dessins et photographies et qui peuvent utiliser plus de 200 effets spéciaux.

Il s'agit donc d'une bonne première offre pour ce type de produit. Microsoft a su bien récupérer les codes/fonctions de ses nombreux produits (*Picture-It*, *Publisher*, *PowerPoint*) et les assembler dans un tout cohérent qui répond à plusieurs besoins des utilisateurs non spécialistes.

Une note ici à l'intention des graphistes professionnels qui seraient tentés de se relancer en me signalant que *PhotoDraw* n'offre pas toutes les fonctions sophistiquées dont ils ont besoin pour pratiquer leur art. Il me suffira de souligner que ce produit ne leur est pas destiné. Par ailleurs, on a l'impression que Microsoft hésite à savoir qui, entre le grand public et la petite entreprise, est réellement le public cible de *PhotoDraw*. À mon avis, l'entreprise semble mieux placée que le particulier pour déboursier les 240 \$ nécessaires pour obtenir le produit.

PhotoDraw 2000, Microsoft, Windows, 240 \$.

Musique en direct sur Internet : rien ne va plus !

PIERRE CÔTÉ
collaboration spéciale

Au Canada, personne ne s'entend sur la responsabilité de la communication dans le réseau Internet. Ce problème freine la légitimité des nouveaux médias dans l'utilisation d'œuvres musicales du catalogue de la SOCAN.

Depuis le 13 octobre, les commissaires de la Commission du droit d'auteur délibèrent sur l'avenir du droit d'auteur dans le cyberspace canadien. Dans une décision qu'ils rendront bientôt, les commissaires détermineront la responsabilité de la communication au public par le biais de services de télécommunication. Le verdict pourrait être extrêmement brutal pour les fournisseurs de services Internet canadiens.

« Je suis un transporteur de contenu, je ne suis pas un fournisseur de contenu. Je ne vois pas pourquoi on me taxerait comme transporteur de données. C'est comme si on demandait à Bell Canada de payer une taxe supplémentaire à la SOCAN parce qu'on peut maintenant écouter de la musique par téléphone avec les nouveaux services qu'offre le journal *The Gazette*. C'est aussi ridicule que ça », dit Pascal Gosselin de Mlink Internet.

Le débat remonte déjà à deux ans. En 1996, la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) déposait à la Commission du droit d'auteur un projet de tarif relatif aux droits à percevoir pour la transmission d'œuvres musicales à des abonnés par le biais d'un service de télécommunication. La SOCAN demandait que les redevances soient payables par les entités qui fournissent l'accès aux réseaux de communications — les fournisseurs d'accès Internet tel Sympatico, Vidéotron ou Mlink. Plus de 24 mois après sa demande, rien n'est encore réglé ! Selon le projet de tarification proposé par la SOCAN, le titulaire de la licence — le fournisseur de services Internet — paiera une redevance mensuelle de 0,25 \$ par abonné s'il ne touche aucun revenu publicitaire. Dans le cas contraire, il devra verser 3,2 % de ses revenus bruts, sujet à une redevance minimale de 0,25 \$ par abonné.

En attendant la décision qui fera histoire, les radiodiffuseurs traditionnels, eux, ne se gênent pas pour exploiter le vide juridique révélé par l'émergence d'Internet comme média de diffusion. La plupart des stations de radio diffusent intégralement leur programmation sur Internet (les interventions de leurs animateurs, la musique, les publicités).

« Puisque la réglementation semble tolérer le statu quo, nous on surfe sur ce vide », dit Pierre Bélanger, directeur de la planification stratégique et des nouveaux médias à la radio de Radio-Canada. Les redevances, c'est un sujet tabou dans le milieu des nouveaux

médias. Personne ne veut vraiment se mouiller. Dès que la question est abordée de front, on préfère se taire et faire appel aux puissants services juridiques de l'entreprise pour répondre aux questions du journaliste.

« Ce n'est pas un dossier que je suis à fond. Je préfère que nos spécialistes en questions réglementaires vous répondent. Je n'ai pas d'opinion arrêtée là-dessus », dit Pierre Bélanger. Si lui n'a pas d'opinion sur le sujet, eh bien ! qui en aura ?

La décision qui sera rendue

bientôt revêt une importance capitale pour l'avenir de la loi sur le droit d'auteur au Canada. Selon Claude Majeau, secrétaire de la Commission, le verdict déterminera si la loi répond à toute cette problématique. Pierre Trudel, professeur de droit à l'Université de Montréal, abonde dans le même sens : « Si la Commission arrive à une solution qui n'apparaît pas satisfaisante pour les différents acteurs, on pourrait prévoir un certain débat sur la révision de la loi du droit d'auteur ». Les insatisfaits pourront aussi demander une révi-

sion judiciaire à la Cour fédérale.

Le débat s'annonce donc très long. Mais peu importe la décision, en bout de ligne, c'est le consommateur qui devra ultimement payer pour écouter de la musique sur Internet. « On veut que les gens sachent que si jamais il y a ce genre de tarif, c'est un coût supplémentaire qu'ils devront payer », dit

Pascal Gosselin.

Gosselin craint que si l'on accorde ce type de tarification à la SOCAN, d'autres associations (images, logiciels) voudront elles aussi passer à la caisse sur le dos des fournisseurs. Selon Gosselin, ce n'est pas en imposant ce genre de licence que la SOCAN va régler le problème.

Le Vieux Québec

Gastronomie

UN CADEAU IDÉAL 159\$
Tout inclus, par personne (minimum 2 pers., jusqu'au 26 juin 1999)

- ☑ 2 nuits à l'hôtel de votre choix
- ☑ Les déjeuners complets
- ☑ Le stationnement sur place
- ☑ Les pourboires
- ☑ Les taxes
- ☑ Rabais sur plusieurs activités
- ☑ 2 soupers table d'hôte pour 2 pers. au restaurant de votre choix

Les Hôtels

Château Bellevue • 16, rue Laporte
Au cœur du Vieux Québec, vue sur le fleuve, ascenseur
À deux pas du Château Frontenac
1 800 463-2617

Manoir Lafayette • 661, Grande Allée Est
Situé sur la Grande Allée, aux portes du Vieux Québec
Ascenseur
1 800 363-8203

Château Laurier • 695, Grande Allée Est
Situé sur la colline parlementaire, ascenseur
Voisin des Plaines d'Abraham
1 800 463-4453

Pour informations supplémentaires, consultez le site <http://www.vieux-quebec.com>

Les Restaurants

Le Louis Hébert

Aux Anciens Canadiens

Le Patrimoine

Sur présentation de ce coupon, recevez un rabais applicable sur le forfait.

Charme et Gastronomie

Valable du dimanche au jeudi jusqu'au 30 mai 1999. Certificats cadeaux disponibles.

Sur présentation de ce coupon, recevez un rabais applicable sur le forfait.

Charme et Gastronomie

Valable du dimanche au jeudi jusqu'au 30 mai 1999. Certificats cadeaux disponibles.

1 carat total

RIEN À PAYER AVANT 6 MOIS*

SEULEMENT **799\$**

18kt
1 carat total de diamants
Prix d'évaluation 1 200\$

CM MICHAUD

*Sur acceptation du crédit, ne payez que les taxes.

937, RUE BELANGER, MONTRÉAL 948-1212

OUVERT LE DIMANCHE DE 11H À 17H

Pour un Noël instantané avec

Polaroid

Caméra *Spectra* avec flash et mise au point automatique. Prenez avantage de la technologie instantané à un prix économique.

159\$ économisez **50\$** avec Polaroid

Caméra série 600, facile à utiliser pour de la photographie simple et rapide.

69\$ économisez **25\$** avec Polaroid

Film et logiciel Direct photo Gratuit !

Grand stationnement • Ouvert le dimanche, de 11 h à 17 h

photo A. Laplante

foto source™

350 BOUL. DES LAURENTIDES, PONT-VAIU, LAVAL
TÉL. : (450) 669-0595 • TÉL. : (450) 669-1631

Politique

Les finances du Québec souffrent peu de la dépréciation du huard

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard avait largement sous-évalué ses recettes au chapitre des transferts du gouvernement fédéral. Le ministre Bernard Landry y prédisait un trou de 269 millions quelques semaines avant les élections; en y regardant de plus près, Québec recevra près de 300 millions de plus.

C'est ce que révèle la dernière synthèse des opérations financières rendue publique hier par le ministère des Finances. La photo des finances publiques au 30 septembre montre que Québec recevra 31 millions de plus d'Ottawa qu'il ne le prévoyait au dernier budget. Dans la précédente synthèse, rendue publique en septembre, le ministre Landry jetait beaucoup de doutes sur la possibilité de trouver des surplus; surtout il prévoyait qu'Ottawa verserait 269 millions de moins que prévu au budget du printemps.

Rendue publique hier, la synthèse indique que le service de la dette du gouvernement sera pas complètement chambardé par la dévaluation de la devise canadienne par rapport au dollar américain. La baisse des taux d'intérêts et

l'appréciation du huard par rapport à certaines monnaies comme le Yen, ont réduit les fluctuations. Il en coûtera néanmoins 99 millions de plus que prévu au budget pour financer l'ensemble de la dette.

Au net Québec dépense 299 millions de plus que prévu au dernier budget à 42,1 milliards, et a reçu 324 millions de plus, ce qui permet de prédire une baisse de 25 millions du déficit prévu de 1,1 milliard.

En complétant l'opération des rapports d'impôts de 1997, Québec encaisse 293 millions de plus en revenus autonomes, dont 100 millions des particuliers et 175 millions des entreprises. Un jeu comptable, des modifications apportées en juin pour la vente de tabac dans les réserves autochtones, réduit de 95 millions les recettes de la vente au détail, mais augmente d'autant celles de produits du tabac.

L'augmentation des dépenses vient d'un engagement de 195 millions dans le secteur de la santé, une décision imprévue au budget du printemps. En outre, il a fallu comptabiliser les dépenses liées à la tenue des élections générales, soit 50 millions.

Les langues autochtones disparaissent

Presse Canadienne
OTTAWA

Au cours du siècle qui s'achève, une dizaine de langues autochtones parlées au Canada ont disparu, et au moins une douzaine d'autres sont sur le point de s'éteindre, nous apprend Statistique Canada.

En 1996, seulement trois langues autochtones — le cri, l'ojibway et l'inuktitut — étaient parlées par une population suffisamment importante pour qu'on puisse dire qu'elles n'étaient pas menacées de disparition.

Au total, on compte à travers le pays une cinquantaine de langues

autochtones, qui se divisent en 11 grandes familles linguistiques.

Les plus parlées, les langues algonquines, incluent le cri et l'ojibway et sont la langue maternelle d'environ 147 000 personnes. L'inuktitut est pour sa part la langue de 28 000 personnes et 20 000 autres ont pour langue maternelle une langue athapascanne.

Les langues les plus menacées de s'éteindre à court terme sont celles qui ne sont plus parlées que par quelques centaines, voire quelques dizaines de personnes, comme c'est le cas pour le kutenai et le tlingit.

L'âge a un effet important sur le maintien d'une langue, rappelle Sta-

tistique Canada. Plus les personnes qui parlent une langue sont jeunes, plus cette langue est florissante.

Les problèmes de vitalité d'une langue surviennent lorsque l'âge moyen des personnes d'une communauté qui parlent cette langue augmente. La langue risque alors de disparaître lorsque mourront les aînés de la communauté.

De plus, la transmission de la langue maternelle autochtone aux enfants de la communauté tend à diminuer. En 1996, seulement 20 pour cent des enfants autochtones de moins de cinq ans étaient de langue maternelle autochtone, comparativement à des proportions de 60 pour cent chez les 85 ans et plus et de 30 pour cent chez les 40 à 44 ans.

Les anglophones sont plus alphabétisés que les francophones

Presse Canadienne
OTTAWA

Le niveau d'alphabétisation des anglophones est supérieur à celui des francophones, principalement en raison du taux de réussite scolaire affiché par les premiers, plus élevé que celui des seconds, a fait savoir hier Statistique Canada.

En effet, l'étude réalisée par l'organisme fédéral, qui repose sur des données datant de 1994, révèle que le niveau de scolarité des francophones, depuis toujours inférieur à celui des anglophones, est la cause principale de l'écart observé entre les ni-

veaux d'alphabétisation des deux groupes linguistiques.

Une personne dont la langue première est l'anglais obtient en moyenne 27 points de plus (sur une échelle de 500 points) qu'une autre dont la langue première est le français.

Néanmoins, les niveaux d'alphabétisation des anglophones et des francophones sont identiques lorsque les uns et les autres détiennent le même niveau d'éducation, ce qui tend à démontrer que la langue parlée par une personne exerce peu d'influence sur le fait que cette der-

nière sache lire et écrire, selon Statistique Canada.

« L'écart entre les niveaux d'alphabétisation tient largement à l'avantage détenu depuis tout temps par les anglophones en termes d'éducation, et cette source d'inégalité disparaît à mesure qu'augmente le taux de réussite scolaire de la population francophone », concluent les auteurs de l'étude, publiée hier.

Cette étude révèle par ailleurs que les habitudes de lecture et le recours à la lecture ainsi qu'à l'écriture jouent également un rôle en ce qui a trait au niveau d'alphabétisation de chacun des groupes.

Construction: la tension monte entre le Québec et l'Ontario

Presse Canadienne
OTTAWA

La tension a monté d'un cran hier entre le Québec et l'Ontario dans le dossier des travailleurs de la construction intéressés à traverser la frontière.

Le ministre du Travail de l'Ontario, Jim Flaherty, a annoncé hier l'adoption du programme « La justice, ce n'est pas à sens unique », qui vise à faire en sorte que les entrepreneurs et les travailleurs ontariens du secteur de la construction « bénéficient des mêmes possibilités d'accès aux emplois de part et d'autre de la frontière Ontario-Québec ».

Le programme inclut notamment une nouvelle ligne téléphonique, qui permettra aux Ontariens de dénoncer les entrepreneurs québécois « et s'assurer que les règles d'application sont les mêmes pour tous ». Les plaignants auront ainsi le loisir d'identifier les compagnies québécoises qui, par exemple, ne paient pas la taxe de vente provinciale ou les cotisations d'assurances, ou encore qui rognent sur les normes de sécurité au travail.

Les entrepreneurs et les travailleurs de la construction de l'Ontario se plaignent de ce qu'ils perçoivent comme un « manque d'équité » dans l'industrie de la construction de part et d'autre de l'Outaouais. Ils disent notamment avoir de la difficulté à obtenir du travail ou à faire des affaires dans l'industrie de la construction au Québec.

Ils soutiennent aussi que des Québécois qui viennent travailler en Ontario ne respectent pas les règlements en vigueur dans la province dans ce secteur.

Pourtant, en 1996, une entente a été conclue dans le but de faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario.

Mais qu'il s'agisse de travailleurs domiciliés au Québec ou en Ontario, les exigences du gouvernement du Québec sont très élevées.

« Ici, au Québec, nous employons des gens qualifiés. Si l'Ontario décide d'embaucher des gens qui ne sont pas qualifiés, nous n'allons pas légiférer uniquement dans l'intérêt de l'Ontario », a déclaré Robert-Charles Longpré, porte-parole du ministre québécois du Travail, Mathias Rioux.

Mais M. Longpré n'a pas voulu commenter directement la dernière initiative de l'Ontario, se contentant de dire que les fonctionnaires des deux provinces travaillaient sur ce dossier.

« L'Ontario espère que les progrès rapides dans les discussions avec le gouvernement du Québec sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans la construction et sur l'égalité des chances de travail déboucheront d'ici le 1^{er} avril 1999 », a dit hier le ministre Flaherty.

En plus d'une ligne téléphonique, l'initiative annoncée hier inclut un programme de sensibilisation du public et une campagne d'affichage pour inciter les Ontariens à utiliser la ligne téléphonique.

Chrysler paie la TPS
pour vous et vous accorde
une réduction de 500\$

Vous vous souvenez de l'époque avant la TPS?
Nous, oui. En ce moment, votre concessionnaire Chrysler
vous fait cadeau d'une réduction de 500\$* à l'achat
de la plupart des véhicules 1999, et en plus, il paie la TPS*.
Les économies que vous pouvez réaliser
peuvent s'élever jusqu'à 3 723\$†.

Vous trouverez aussi des offres intéressantes sur les véhicules 1998.



Neon 1999



Mini-fourgonnette Chrysler 1999



Chrysler Intrepid 1999



Jeep Cherokee 1999



Remise additionnelle
de 7%*
à l'intention
des diplômés**

L'OFFRE SE TERMINE LE 4 JANVIER 1999.

(Photos à titre indicatif seulement)

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

* Ces offres d'importation limitée ne peuvent être combinées à aucune autre offre (exception faite de la remise aux diplômés) et s'appliquent aux livraisons au détail de véhicules 1999, provenant du stock de concessionnaire, datés au plus tard le 4 janvier 1999. Pour usage personnel seulement. Ces offres excluent les modèles suivants: Viper, Provinger, Avenger, Sebring, Durango, Grand Cherokee et Dakota, deux roues motrices, à cabine simple ainsi que les modèles T300 diesel et V10. Les offres s'appliquent au prix avant échange. Votre concessionnaire Chrysler réduira le prix de 500 \$ sur certains modèles 1999 en stock puis réduira encore le prix de 7%. Cette réduction de 7% correspond au taux de la TPS ne s'applique pas aux frais de transport, aux accessoires installés par le concessionnaire, aux taxes, aux garanties, ni aux coûts d'administration. Les offres se terminent le 4 janvier 1999. Voir le concessionnaire pour les détails et conditions. ** Les diplômés sont considérés sur la base de réductions appliquées au PDSF pour un Dodge Ram, quatre roues motrices, à cabine Quad, complètement équipé. La concessionnaire peut verser à son propre gré. Les économies peuvent varier selon le modèle choisi et le prix négocié. ** Cette offre s'applique aux diplômés de cégep et d'université 1998, 1997 et 1996.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler inc.



CHRYSLER

